

8 1/4% WOOD GUNDT
692-4200
3 ANS
25 000 \$ minimum
GARANTI
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

A LA RENCONTRE DE JIMMY DEAN
RÉPONSE: ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY POUR GAGNER: ÉCOUTEZ CJMF-FM de 12 h à 13 h

MARDI 11 FÉVRIER 1992

QUÉBEC, 96^e ANNÉE, NO 44
50 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24 T.V.Q. 0.30 4.04

RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES 60¢ P.T.S. 0.12 T.V.Q. 50¢ P.T.S. 0.12 T.V.Q.

LA MODE



Faire la lessive c'est tout un art

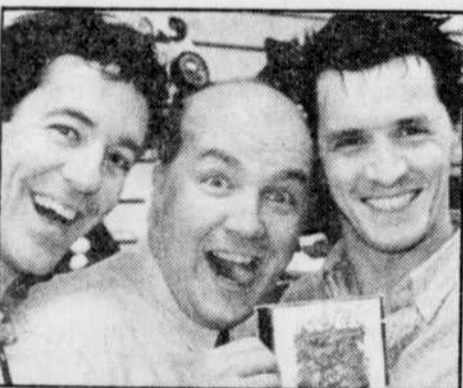
S'habiller aujourd'hui, ça coûte cher et pour que les vêtements demeurent beaux plus longtemps, il faut se soucier de l'entretien que chacun nécessite. C-1

L'ÉCONOMIE

Désencrage : Daishowa importera 70 % de son papier

Daishowa importera des États-Unis 70 % du papier nécessaire à son usine de « désencrage » qu'elle met en marche, la semaine prochaine, à Québec. B-1

LES ARTS



«La Jungle» signe un premier contrat parisien

Le premier contrat parisien de « La Jungle » a été signé hier, à Paris, par l'agent du trio, Louis Massicotte. Un « très gros contrat » pour le groupe québécois. C-7

LE MONDE

Attentats et émeutes se multiplient en Algérie

Quelques heures à peine après la proclamation de l'état d'urgence en Algérie, la tension est montée d'un cran avec l'annonce de la mort de huit policiers. A-3

L'INDEX

GÉNÉRAL	
Annonces classées	C-8 à C-11
Arts	C-6 et C-7
Bridge	C-11
Décès	C-13
Économie	B-1 à B-6
Éditorial	A-10
Horoscope	C-11
Le Monde	C-3, C-4, C-5 et C-14
Les idées du jour	A-11
Mode	C-1 et C-2
Où aller à Québec	C-6
Pierre Champagne	B-7
Québec et l'Est	B-7 et B-8

TABLOÏD	
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Météo	S-16
Mots croisés	S-14
Mot mystère	S-14
Sport	S-1 à S-13

LA MÉTÉO

Nuageux avec faible neige suivi d'un dégagement en fin d'après-midi. Vents augmentant à 15-20 km/h. Max. : -7. Min. : -22. Demain : ciel ensoleillé, températures froides. S-16

Mercredi se fait plus conciliant

OTTAWA — Le chef des Premières Nations, Ovide Mercredi, va publiquement demander aujourd'hui au premier ministre du Québec, Robert Bourassa, de l'aider à organiser une rencontre publique entre Québécois et Amérindiens. Mais il serait bien avisé de surveiller la liste de ses conseillers pour éviter les incidents du genre de celui qui a failli l'amener hier à un affrontement ouvert avec le député de Jonquière, Jean-Pierre Blackburn.

une ANALYSE DE MICHEL VASTEL
LE SOLEIL

LE SOLEIL a appris que M. Mercredi proposera aujourd'hui

à Québec, où il visite la Commission parlementaire sur l'accèsion du Québec à la souveraineté, que M. Bourassa l'aide

à organiser un Forum public entre Amérindiens et Québécois pour les encourager à parler de questions d'intérêt commun. « Il faut qu'on se parle, de confier Ovide Mercredi au cours d'un bref entretien privé. Ce n'est pas arrivé à Toronto (en fin de semaine) parce que tout y était programmé d'avance. Mais du peu que j'ai pu entendre des Québécois, y compris de souverainistes, je n'ai pas senti d'hostilité ».

On sait que le gouvernement fédéral vient d'organiser une série de cinq Conférences nationales sur le renouvellement du Canada et le seul « dialogue » qui a eu lieu entre Québécois et représentants des peuples autochtones a failli tourner à l'affrontement à cause des provocations de certains, dont le chef de la nation Inuit, Zebde Nungak. Hier, lorsque le chef des Premières Nations a expliqué ce que signifiait, selon

lui, l'autonomie gouvernementale, le député de Jonquière, Jean-Pierre Blackburn, n'a pu se retenir et a lancé : « comme ça, nous sommes chez vous ! ».

Le ton du discours de M. Mercredi aux membres du Comité parlementaire, ferme mais poli, contrastait pourtant avec le texte du mémoire soumis par l'Assemblée des Premières Nations au Comité parlementaire

Suite A-2, Mercredi...

Jeux olympiques d'hiver à Québec La candidature va coûter 11 millions

Le processus de mise en candidature de la ville de Québec aux Jeux olympiques d'hiver de 2002 pourrait durer trois ans et demi et coûter 11,2 millions \$. La tenue des Jeux nécessiterait des fonds publics de l'ordre de 300 millions \$.

LE SOLEIL

C'est ce qu'on peut lire dans un document que le comité de candidature a fourni ces jours-ci aux maires de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et dont LE SOLEIL a obtenu copie. Les deux parties se rencontrent aujourd'hui pour que les maires reçoivent les renseignements nécessaires pour les convaincre de participer au financement des coûts de la première phase, celle de la candidature au niveau canadien. Le gouvernement québécois s'est engagé à investir 800 000 \$ pour cette phase et il faut trouver un autre 400 000 \$.

Si les coûts prévus de la phase 1 sont connus, 1,2 M\$, ceux inhérents à la candidature de Québec au niveau international sont de 3 M\$ en 1993, de 4 250 000 \$ en 1994 et de 2 750 000 \$ en 1995.

Si la phase 1 est financée par les divers paliers gouvernementaux, le document précise que lors de la phase 2 il y aura une contribution importante du secteur privé. Elle est évaluée à 3 M\$. Et le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, M. Guy Boulanger, dit que la Chambre « s'engage à obtenir le soutien du secteur privé ».

Pour rassurer les maires de la CUQ, le document dit qu'il y aura un contrôle très strict. « Aucun paiement ne sera effectué sans que la dépense n'ait été autorisée au moment de l'engagement ». En 1992 une personne sera désignée pour le contrôle des engagements et le respect des budgets. « Cette personne sera supervisée par le comité des finances ».

À la phase 2, une équipe de trois personnes sera responsable du contrôle financier.

Le document sur lequel se

penchent les élus aujourd'hui n'est pas exhaustif. Il comporte certaines petites erreurs. Par exemple, alors que le total des dépenses prévues de 1992 à 1995 est de 11 230 000 M\$, il est écrit 10 M\$ dans le tableau. Alors qu'on écrit que la participation des gouvernements municipaux sera de 400 000 \$ par an, on écrit, au bas du même tableau, que le total sera de 1 M\$ alors que c'est plutôt 1,6 M\$.

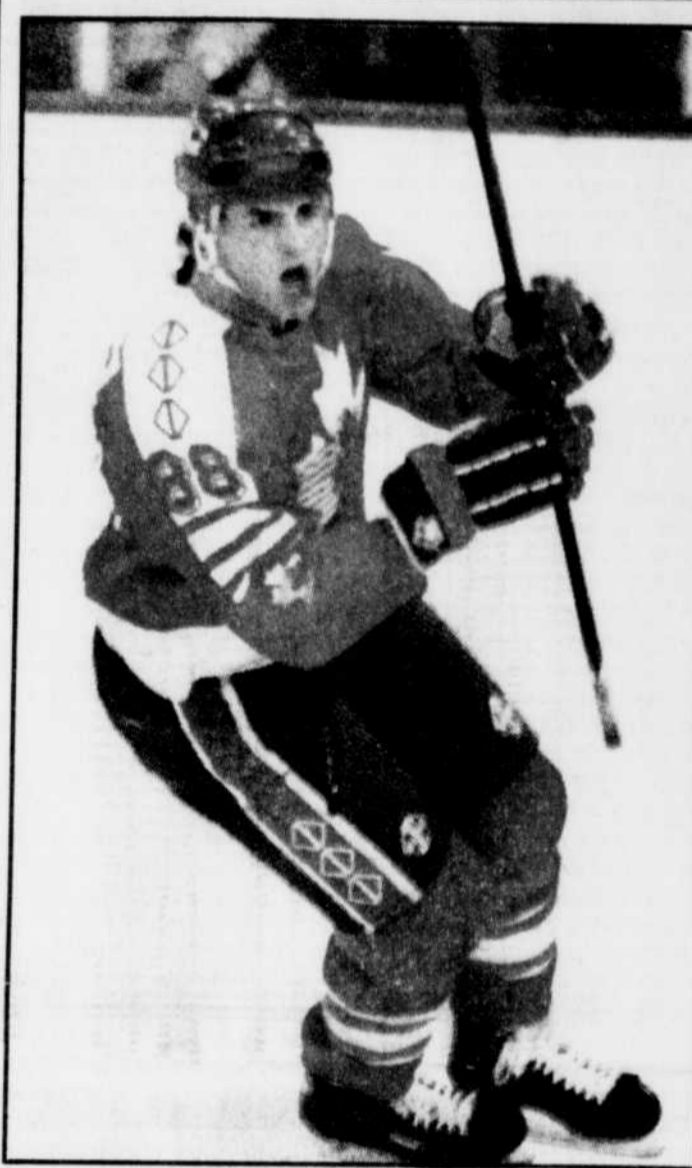
Pour l'instant c'est le financement de la première phase qui occupe les élus régionaux.

Certains maires disent comprendre qu'il est difficile d'exiger un dossier très étoffé à ce stade-ci.

Le maire de Saint-Augustin, M. Denis Côte, voit le dossier, aujourd'hui, plus comme une promotion touristique et économique, au même titre qu'on mettrait de l'argent pour attirer une industrie ou un congrès dans la région.

Il faut faire la dépense, croit-il. En cours de route on fera les analyses nécessaires pour

Suite A-2, Jeux...



Eric Lindros

Une journée moche pour les Canadiens

ALBERTVILLE (PC et AP) — Les Canadiens se sont de nouveaux montrés bien discrets, hier, aux Jeux olympiques. N'eut été de la victoire convaincante de l'équipe de Dave King au hockey, cette journée n'a guère permis de faire vibrer la corde patriotique.

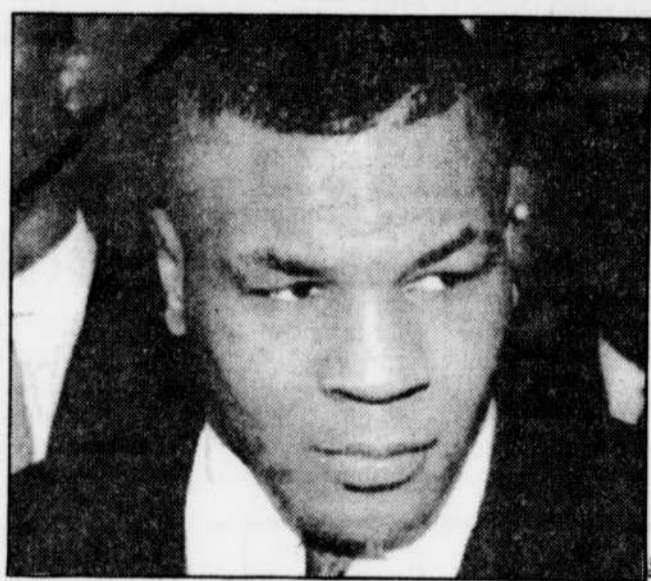
Après avoir inauguré le tournoi olympique avec une victoire sans grand panache de 3-2 face à la France, Eric Lindros et Joe Juneau ont pris

l'attaque en main pour guider l'équipe olympique canadienne. Suite A-2, Canadiens...

Autres textes en pages S-1 à S-4



ALBERTVILLE 92



Myke Tyson coupable de viol

Le boxeur Mike Tyson a été reconnu coupable dans la nuit d'hier du viol d'une jeune fille de 18 ans, qui participait au concours de Miss Black America en juillet dernier à Indianapolis (Indiana). Il a été libéré sous caution en attendant la sentence qui sera prononcée au début du mois de mars.

Texte en page S-8

Demande des premiers ministres provinciaux à Ottawa

Le budget fédéral donnera la réponse

OTTAWA — De l'avis des premiers ministres provinciaux, le budget fédéral de la fin du mois démontrera véritablement si la conférence d'hier sur l'économie a été un succès ou un échec.

LE SOLEIL

« Le prochain budget est le document par lequel nous verrons si le gouvernement fédéral a saisi l'un ou l'autre des messages que les provinces lui ont transmis ces derniers temps »

indiquait le premier ministre ontarien, Bob Rae, à la sortie de la journée de travail, résumant par ces mots l'état d'esprit de ses collègues.

D'ici là cependant, tous ont opté pour l'approche de collaboration que réclamait justement leur hôte, Brian Mulro-

ney, dès l'ouverture de la conférence. Chacun des participants, y compris le ministre québécois des Finances, Gérard D. Levesque, qui occupait le fauteuil de Robert Bourassa, ont d'ailleurs plaidé en faveur d'une plus grande concertation, laissant de côté l'approche de la confrontation.

En fait, les premiers ministres provinciaux ont plus ou moins forcé la main de Brian

Mulroney en obtenant la mise en marche d'un processus de travail conjoint à long terme. Il y aura ainsi une autre conférence dans six ou sept semaines, soit peu après le prochain budget fédéral.

« C'est le début d'un dialogue réel » claironnait Roy Romanow de la Saskatchewan à l'issue des travaux.

En réalité, au cours d'une réunion informelle tenue la veil-

le, plusieurs premiers ministres avaient convenu de mettre sur pied des comités de travail chargés d'étudier différentes options de relance économique pour mieux convaincre Ottawa de la justesse de leurs propositions. Le fédéral a choisi d'embêter le pas hier.

Les thèmes de l'amélioration des programmes de formation, l'accélération de dépenses d'im-

Suite A-2, Ottawa...

TRUST PRÊT ET REVENU

Place d'Youville 692-1221
Carrefour Charlesbourg 624-1221
Galerias de la Capitale 626-1221
Place de la Cité 652-1221
Chicoutimi 543-1221

BLITZ-REER
Dépôts garantis

BONIS jusqu'à **1/2 %**

Nouvelles cotisations et transferts

14.59 % Fonds d'hypothèques

19.92 % Fonds d'obligations

18.74 % Fonds de retraite

17.05 % Fonds CANADIEN

Placements admissibles au REER

Rendements annuels composés au 31/12/91
Les rendements passés ne garantissent pas les rendements à venir et toute offre doit être faite par le biais de prospectus

Suites de la première page

Mercredi...

sur le renouvellement du Canada, et dont une copie a été distribuée à la presse.

« De la provocation »...

Si les futures « sociétés distinctes » amérindiennes ne sont pas intéressées à mobiliser une armée, elles craignent que le Québec n'achète des armes lourdes contre les autochtones! « La reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise, lit-on en effet dans le mémoire déposé hier, peut nuire beaucoup aux Premières Nations établies sur le territoire du Québec (il y en a dix). Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour imaginer à quel point ce « caractère distinct » peut être utilisé contre les peuples autochtones, depuis les revendications territoriales jusqu'aux développements hydro-électriques, à la politique linguistique, à l'éducation et même à la défense (c'est-à-dire que le Québec devrait acheter des chars d'assaut pour défendre son caractère distinct contre les Premières Nations (sic)! »

Les membres du Comité parlementaire n'avaient pas pris le temps de lire ce mémoire. « Si on l'avait vu, de réagir le député de Jonquière, Jean-Pierre Blackburn, la discussion aurait été autrement virile. Le chef des Premières Nations a une vue exagérée des conséquences de la société distincte. C'est une provocation inutile dans le contexte actuel ».

C'est la première fois qu'Ovide Mercredi se trouve ainsi à appuyer la thèse de certains leaders amérindiens radicaux comme son vice-président, Konrad Sioui ou les chefs Mohawks de la région de Montréal. Le chef des Premières Nations a déclaré au SOLEIL que le texte en question n'aurait pas dû être distribué, ni aux membres du Comité parlementaire, ni aux médias. Il a même ajouté « qu'il aurait souhaité que la phrase en question (sur l'achat de chars d'assaut par le Québec) n'ait jamais été là ».

L'incident, après celui de la carte d'un Québec amputé des deux-tiers et brandie vendredi dernier par le chef Zebedee Nunghak à Toronto, montre à quel point le chef Mercredi devra surveiller sa délégation si le Sommet amérindo-québécois qu'il souhaite organiser, avec la collaboration de Robert Bourassa, doit jamais avoir lieu. Ce genre de déclaration incendiaire, qu'il dit ne pas approuver, se multiplie malgré tout et pourrait bien finir par se retourner contre lui.

Ovide Mercredi croit pour sa part que Québécois et Peuples autochtones ne revendiquent pas seulement une même formule constitutionnelle — la « société distincte » — mais le même modèle de gouvernement. Hier, devant le Comité Beaudouin-Dobbie, il a levé le voile sur ce que son peuple entend par autonomie gouvernementale: « au minimum, des 'responsabilités' (les fonctionnaires fédéraux lui ont déconseillé d'utiliser le mot 'pouvoirs') sur l'éducation, la santé, la garde des enfants, la propriété du sol (dont ils ne contrôlent que 10,9 % de la superficie totale du Canada) et des ressources naturelles, et le régime juridique ». Les peuples autochtones ne sont intéressés ni à la monnaie ni à la Défense, ni à la souveraineté comme telle.

« Le Canada n'aura pas l'air d'un fromage suisse » a promis Mercredi. Par contre, et pour la première fois dans un texte officiel de l'Assemblée des Premières Nations, on a parlé de pouvoirs fiscaux et même, pour une période intérimaire, de pérennité et de transferts fédéraux pour aider ces nouveaux gouvernements autochtones à garantir la même qualité de services que les provinces. S'il ne s'agit pas de quasi-provinces, on n'en est tout de même pas très loin!

Au cours d'un échange particulièrement tendu entre Ovide Mercredi et le coprésident du comité parlementaire, le sénateur Gerald Beaudouin a demandé: « Y a-t-il des choses que vous revendiquez, que nous ne connaissons pas mais que nous devrions savoir? » Et le chef des Premières Nations de répondre, d'un air sibyllin: « Y a-t-il des pouvoirs que les Québécois revendiquent et dont nous ne voulons pas? »

Enfin, malgré les pressions du gouvernement fédéral, le chef Mercredi a annoncé que les Premières Nations ne seront pas prêtes à faire connaître leurs propositions constitutionnelles avant la mi-avril. Cela risque de retarder d'au moins six semaines de plus le dépôt des offres du Canada anglais. M. Mercredi n'a donc pas tenu compte des avertissements des Québécois qui lui ont dit, à Toronto en fin de semaine, qu'il est « minuit moins cinq ».

Ottawa...

mobilisation, l'agriculture et les pêches, le plafonnement des transferts aux provinces et le problème du commerce transfrontalier seront scrutés par des comités présidés par un ou deux chefs de gouvernement. Cela conduira à la production de documents de travail pour la prochaine conférence. Brian Mulroney et Michael Harcourt de la Colombie-Britannique coprésideront le secrétariat chargé de coordonner ces efforts.

Peu de concret

La conférence d'hier n'a donc pas débouché sur des gestes ou programmes concrets susceptibles de réduire le chômage à très court terme. Définitivement sur la défensive à cet égard, le premier ministre Brian Mulroney a plaidé vivement que ça n'était pas le but de la rencontre.

« Notre objectif aujourd'hui était la plus grande harmonisation possible par les gouvernements de leurs politiques fiscale et économique pour avoir l'impact le plus fort possible sur la création d'emplois ».

Le dirigeant conservateur fédéral n'a d'ailleurs laissé que peu d'espoir de voir le fédéral participer à de grandes manœuvres, invoquant l'ampleur du déficit pour expliquer une marge de manœuvre restreinte.

Globalement les dirigeants provinciaux ont d'ailleurs reconnu que le gouvernement fédéral n'a d'autre choix que de continuer à contrôler

ses dépenses et son déficit, un objectif auquel tous adhèrent d'ailleurs pour leur propre province.

Mais pour encourager les Canadiens à relancer l'économie, il faut tout de même être plus interventionniste, ont plaidé les premiers ministres, notamment en ce qui a trait à la politique monétaire. Le dollar canadien doit descendre à un niveau plus raisonnable, ce qui est vrai également pour les taux d'intérêt jugés encore trop élevés.

« Les taux d'intérêt réels au pays, précisait Clyde Wells, c'est-à-dire le taux préférentiel moins l'inflation, est encore de 2 % trop élevé pour permettre une bonne performance économique. »

Du côté provincial, on souhaite aussi voir devancer les dépenses d'immobilisation déjà prévues dans les projets fédéraux. Le dégel de sommes placées dans les fonds d'épargne-retraite pour l'achat et la rénovation de résidences est de même réclamé.

Pour le néo-écossais Don Cameron, la baisse de la taxe sur les produits et services (TPS) aiderait certes la relance, alors que pour Don Getty le gel des taxes et des impôts pour un an serait « le stimulant économique le plus pur ».

La suggestion la plus hardie est enfin venue de Frank McKenna du Nouveau-Brunswick pour lequel le réexamen de l'universalité des programmes sociaux s'impose. L'idée n'a pas soulevé un tollé, même chez Les premiers ministres néo-démocrates qui ont cependant suggéré d'examiner certaines avenues avant de retenir celle-ci.

Canadiens...

dienne à une victoire de 6-1 face à la modeste Suisse.

Par ailleurs, l'aventure olympique de Lucie La Roche prendra vraisemblablement fin ce matin. Victime d'une chute à l'entraînement dimanche, son état semblait confirmer qu'elle ne pourra prendre part à la descente féminine. Elle doit se déplacer à l'aide de béquilles.

Le clou de la journée a été la présence de trois Norvégiens sur le podium du 30 km (style classique) en ski de fond: un événement historique pour ce pays scandinave qui n'avait pas vu triompher l'un des siens aux Jeux olympiques depuis 1976. Ces 16 années d'abstinence ont donc été largement récompensées.

Dans le même temps, l'ogre autrichien a continué d'engranger sa moisson de médailles (déjà sept en deux jours), talonné par l'Allemand qui enlève une deuxième médaille d'or avec la luge.

Sur le stade des Saisies, les Norvégiens étaient partout. Sur le podium, bien sûr, avec Bjorn Daehli (2e) et Terje Langli (3e) portant Vegard Ulvang en triomphe. Mais aussi dans les gradins, où flottaient les drapeaux à la croix bleue sur fond rouge et dans la station qu'ils avaient véritablement envahie.

Chez les dames, le patinage de vitesse a connu une confirmation: la victoire sur 500 mètres de l'Américaine Bonnie Blair, déjà championne olympique à Calgary. Et une surprise: la médaille d'argent de la Chinoise Qiabo Ye, première Asiatique à remporter une médaille dans des Jeux d'hiver.

En luge, l'Allemand Georg Hackl, 25 ans, double champion du monde et médaillé d'argent à Calgary, a apporté hier une deuxième médaille d'or au camp allemand après celle de la patineuse Gunda Niemann la veille. Mais, une fois de plus, les Autrichiens n'étaient pas loin puisque Hackl fut encadré sur le podium par Markus Prock et Markus Schmidt, qui portent le total des médailles autrichiennes à sept.

Pendant ce temps à Val d'Isère, certains ont pris leur revanche sur la Bellevue. C'est notamment le cas du Norvégien Jan Einar Thorsen qui a remporté la descente du combiné, alors qu'il n'avait été que cinquième lors de la descente de dimanche.

C'est aussi une belle revanche pour le Suisse Paul Accola qui avait chuté dimanche et qui s'est classé cinquième hier, conservant toutes ses chances pour la seconde partie du combiné: le slalom, sa spécialité.

La Savoie aura un visiteur de plus vendredi. Le président des Nordiques Marcel Aubut s'y rendra. Il se pourrait bien qu'il revienne des JO avec un joueur. Eric Lindros? Probablement pas. Mais le jeune Alex Karpovtsev, 21 ans, qui a impressionné au dernier camp d'entraînement pourrait endosser l'uniforme des Nordiques.

Jeux...

voir si on doit continuer. Mais à prime abord, comme une municipalité investit dans la publicité pour attirer des industries, il faut poser le geste.

Par contre, avec les maires de Val-Bélair, de Beauport et de Loretteville, entre autres, MM. Claude Beaudoin, Jacques Langlois et Denis Giguère, M. Côté dit qu'il faut que les municipalités de la Rive-Sud et les MRC voisines participent car elles vont profiter autant des retombées des JO que la majorité des municipalités de la CUQ.

La façon de les faire contribuer serait de fournir de l'argent à partir des budgets de la Société de développement économique du Québec métropolitain et l'Office du tourisme et des congrès. Le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier est d'accord avec cela.

Ces maires veulent aussi que l'entreprise privée fasse sa part. Ainsi M. Giguère dit qu'il trouverait acceptable une participation de 200 000 \$ de la CUQ et de 200 000 \$ des municipalités environnantes et de l'entreprise privée.

Pour sa part, M. Langlois précise que si la CUQ participe il ne faudrait pas sortir d'argent neuf. Il n'est pas chaud à l'idée de voter dès aujourd'hui sur un montant d'argent et il laisse entendre que la tendance actuelle à la CUQ serait de voter un montant inférieur à 400 000 \$.

Le maire de Québec, face à l'opposition que rencontre le projet, dit qu'il ne faut pas se regarder « petitement »: « sinon on n'ira nulle part ». Les élus de la CUQ ont raison d'être prudents, mais il faut plutôt, à ce stade-ci, parler d'investissement dans la promotion touristique.



Alex Haley

Décès d'Alex Haley l'auteur de « Racines »

SEATTLE (AFP) — L'écrivain noir américain Alex Haley, auteur de « Racines » et de « L'autobiographie de Malcolm X », est mort hier matin à Seattle (État de Washington) à l'âge de 70 ans, a annoncé la direction de l'hôpital suédois de cette ville.

soit la plus forte audience dans l'histoire de la télévision.

Né le 11 août 1921 à Ithaca (État de New York), Alex Haley avait été élevé à Henning, dans le Tennessee. À l'âge de 18 ans, il s'était engagé dans les Gardes-côtes et avait servi 20 ans dans les forces armées avant de commencer une carrière d'écrivain.

Outre « Roots » et « L'autobiographie de Malcolm X », Alex Haley a publié « Une différente sorte de Noël », un roman racontant l'histoire d'un riche planteur du Sud, effectuant une reconversion morale et aidant à libérer un groupe d'esclaves.

Le mois dernier, il avait décidé de vendre sa ferme dans le Tennessee pour pouvoir consacrer plus de temps à l'écriture.

Alex Haley avait reçu le prix Pulitzer en 1977 pour « Roots », un roman fleuve retraçant l'histoire d'une famille noire américaine et de ses ancêtres africains, qui fut adapté au petit écran. Le feuilleton, d'une durée totale de 12 heures, a été regardé par 130 millions de téléspectateurs.

L'OSQ veut plus d'argent pour sa consolidation et son développement

Si l'Orchestre symphonique de Québec a besoin de plus d'argent, c'est pour consolider ses assises financières et pour amorcer une phase de développement, suite à trois années de redressement qui auront permis de réduire, au 31 mai 1992, le déficit accumulé de l'OSQ à environ 33 000 \$, même s'il dépassait la somme de 1,2 million \$, en 1989.

LE SOLEIL

La direction de l'OSQ a demandé au ministère des Affaires culturelles et à la Communauté urbaine de Québec de reconduire pour l'année financière 1992-1993 leur subvention respective de 200 000 \$ versée depuis 1989 dans le cadre du plan de redressement qui totalisait 1 200 000 \$ sur ces trois ans.

Mme Louise Laplante, directrice générale de l'orchestre, a confirmé cette demande en se montrant surprise des réticences exprimées sur les ondes de Radio-Canada par le président de la CUQ, M. Michel Rivard, puisque, à son avis, les discussions vont très bien tant avec la Communauté urbaine qu'avec le MAC.

Interrogé par LE SOLEIL, M. Rivard a rappelé que les subventions spéciales des trois dernières années étaient destinées à éponger le déficit et il a fait état de la situation financière de l'OSQ qui s'est améliorée, depuis. Il s'est dit lui aussi surpris que le MAC demande une contribution régionale égale à la sienne pour subventionner l'OSQ, alors qu'il a octroyé une aide supplémentaire de 1 250 000 \$ par an pour les trois prochaines années à l'Orchestre symphonique de Montréal, sans que les instances régionales de Montréal soient obligées, elles, de fournir un montant équivalent.

Pendant les trois années du

plan de sauvetage, la CUQ a par ailleurs continué de verser à l'OSQ une subvention annuelle de fonctionnement de 113 000 \$.

Selon Mme Laplante, les problèmes financiers de l'orchestre ont découlé du fait que, depuis 1985, les subventions du secteur public ont été pratiquement gelées au même montant, si bien qu'elles ne comptaient plus que pour 44 % des revenus de l'OSQ en mai 1991, comparativement à 60 % en 1985.

Si la situation financière est devenue confortable, c'est au prix d'une réduction importante et d'efforts de redressement pénibles a ajouté la directrice. Par contre, cette année, la réponse des partenaires privés semble plus difficile à stimuler, en raison de la conjoncture économique.

Malgré cela, M. Rivard doute fort que les maires de la région acceptent d'aller plus loin dans l'aide à l'OSQ, puisque l'objectif à long terme est un autofinancement de l'ensemble symphonique.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 10-02-92

9-0-9

7-9-3-3

Principal fabricant d'implants mammaires au silicone

Dow Corning connaissait les dangers

WASHINGTON (AFP, AP, CP) — En divulguant hier 90 documents sur ses études de sécurité, le principal fabricant américain d'implants mammaires au silicone, Dow Corning, a reconnu, sous la pression de l'administration, qu'il connaissait depuis plus de vingt ans les dangers des implants mammaires au silicone.

En même temps qu'elle rendait publics ces documents, la firme américaine annonçait une réorganisation de sa haute direction.

Le président du conseil d'administration John Ludington et le directeur général Lawrence Reed sont remplacés par Keith McKennon, a annoncé M. Ludington, qui devient président d'honneur de la firme.

Reed sera responsable des opérations de la compagnie cependant que McKennon veillera personnellement à régler les problèmes liés aux implants mammaires.

La Food and Drug Administration (FDA) avait décidé d'imposer un moratoire indéfini sur cette pratique chirurgicale, le 6 janvier dernier, à l'issue de trois jours d'auditions, et elle avait également sommé Dow Corning de divulguer les docu-

ments portant sur ses propres études de sécurité.

Cette procédure faisait partie de l'enquête administrative en cours, dont le but est de décider si ces implants, autorisés aux États-Unis depuis 1976, peuvent être officiellement agréés.

À l'instar des États-Unis, plusieurs pays, comme le Canada, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Australie, l'Italie et la France, ont décidé de surseoir aux implantations de prothèses mammaires au gel de silicone, ou au moins de certaines de ces prothèses.

Dans un mémoire datant de 1985, Bill Boley, un des scientifiques de la société demandait que des tests supplémentaires soient effectués pour déterminer si une formule particulière de gel de silicone provoquait le cancer.

Dans le dossier de deux kg

contenant les documents internes de la société, figurent une vingtaine de pages de listings d'ordinateurs énumérant les plaintes reçues par la firme. La plupart concernent des ruptures d'implants mais aussi des cas de fuites, de dépigmentation, de boursoufflures, de stérilisation, d'infection, d'atrophie du nerf optique et de tumeurs.

Parmi les documents de Dow Corning, le rapport d'un médecin daté du 9 mars 1971 fait état d'une patiente de la Nouvelle-Orléans souffrant d'irritations quatre mois après la pose de son implant. À l'issue de deux traitements à la pénicilline, le médecin dut extraire l'implant qui « était partiellement vide », « le gel, extrêmement fluide » ayant « coulé hors de la prothèse dans les tissus », selon le rapport rédigé après l'intervention. Le médecin, qui avait pratiqué une dizaine de poses d'implants, fait également part de son inquiétude d'être poursuivi en justice.

« Les tests complétés à ce jour montrent que le principal effet observé du silicone dans le corps est celui d'une classique réaction à un corps étranger », explique de son côté Dow Corning, ajoutant que l'éclatement de l'implant peut provoquer « une inflammation persistante du tissu ou, dans certains cas, une irritation localisée ». Dow Corning affirme que ces fuites de silicone ne provoquent ni cancers ni maladies du système immunitaire.

« Les tests complétés à ce jour montrent que le principal effet observé du silicone dans le corps est celui d'une classique

réaction à un corps étranger », explique de son côté Dow Corning, ajoutant que l'éclatement de l'implant peut provoquer « une inflammation persistante du tissu ou, dans certains cas, une irritation localisée ». Dow Corning affirme que ces fuites de silicone ne provoquent ni cancers ni maladies du système immunitaire.

Parmi les documents, figurent également les conseils de la société aux chirurgiens pour extraire le gel en cas de fuite.

Ce nouveau coup dur pour Dow Corning, au centre d'une vive polémique entre partisans et adversaires des implants au silicone, fait suite à des révélations faites le mois dernier, notamment les avertissements répétés depuis dix ans par des scientifiques et restés sans suite, les résultats secrets de tests pratiqués sur des chiens, les effets négatifs des implants sur les tests de détection du cancer par rayons X, et l'absence de véritables études internationales.

Les spécialistes de la FDA chargés du dossier doivent se réunir la semaine prochaine.

Fabricants de fenêtres et de verre se font une lutte farouche

L'Association de l'industrie du verre plat et du fenêtrage du Québec et l'Association des industries de portes et fenêtres du Québec ont tenté hier pendant trois heures de convaincre le ministre du Travail, M. Normand Cherry, à leur opinion respective. La première réclame le renouvellement du décret régissant les conditions de travail afin de préserver quelque 1100 emplois, la seconde prône son abolition pour devenir plus compétitive avec l'Ontario, les États-Unis et l'Asie.

LE SOLEIL

Le ministre Cherry, qui au cours des derniers mois a visité quelques usines, a rencontré hier après-midi les représentants des deux regroupements mais a refusé par la suite de préciser quelle conclusion il tirait de cet entretien. Il révéra à nouveau les parties en mars.

Depuis environ 25 ans, deux décrets régissent la fabrication des deux composantes majeures d'une fenêtre, l'unité de vitrage scellé et son encadrement. Dans le vitrage, les coûts de main-d'œuvre sont de 30 % supérieurs à ceux du bois ouvré. Le salaire moyen est de 9,66 \$ en vertu du décret sur le bois ouvré et de 13,55 \$ dans celui de verre plat. Selon les représentants de l'industrie du verre plat, les taux de salaire de l'industrie équivalent ceux payés ailleurs en Amérique du Nord, même dans un contexte non réglementé.

Fabriquer

Certains manufacturiers de portes et fenêtres, qui constituent actuellement 65 % du marché total du vitrage scellé, souhaitent fabriquer eux-mêmes leur double vitrage et pour se faire, réclament l'abolition du décret pour être compétitifs. « Nous voulons que le ministre nous enlève ce corset qu'est le décret », a affirmé au SOLEIL M. Jean Tremblay, directeur général de l'Association des industries de portes et fenêtres du Québec.

En matinée, les dirigeants patronaux et syndicaux de l'industrie du verre plat et du fenêtrage, qui regroupe quelque 8000 salariés qui se sont partagés en 1991 une masse salariale de 122 millions \$, avaient pour leur part convoqué la presse pour expliquer ce qui les motivait à réclamer le maintien et le renforcement du décret sur le verre plat qui attend la signature ministérielle depuis deux ans. Le président de l'Association, M. Edgar Cormier a soutenu que l'industrie du verre plat est compétitive et se compare avantageusement à celle des provinces canadiennes et des États-Unis. Si bien que des entreprises ont pu investir en 1990 et 1991, 200 millions \$ dans des immobilisations de tous ordres. M. Cormier estime donc qu'il serait irréfléchi pour le ministère du Travail de supprimer une formule qui a fait de l'industrie du verre plat l'une des zones les plus dynamiques du secteur des matériaux de construction.

Marché important

Il rappelle que dans la fabrication de portes et fenêtres, la part du marché canadien occupée par des manufacturiers québécois a augmenté de 10 % depuis 1981, passant de 27 à 37 %, et que les importations occupent moins de 3 % du marché québécois. Selon M. Cormier et le dirigeant syndical Pierre Néron, l'abolition du décret déstabiliserait l'industrie du verre plat, compromettrait plus de 11 000 emplois et priverait chaque année l'économie québécoise de 2,3 millions \$ en recettes fiscales.

Les gens du verre plat doute de la justesse du raisonnement des manufacturiers de portes et fenêtres qui visent leur marché. « Ils ne possèdent pas l'équipement ni l'expertise ni la main-d'œuvre spécialisée », souligne M. Cormier. Selon ses calculs, l'économie des manufacturiers ne serait que de 0,80 \$ du 100 dollars. MM. Cormier et Néron ne croient donc pas que c'est de cette façon que les manufacturiers de portes et fenêtres pourront refiler des plus bas prix aux consommateurs.

Nombreuses victimes au lendemain de l'état d'urgence Attentats et émeutes en Algérie

ALGER (Reuter, AFP, AP) — Quelques heures à peine après la proclamation de l'état d'urgence pour un an dans le pays, la tension est montée d'un cran, hier en Algérie, avec l'annonce de la mort de huit policiers tués dans deux embuscades, dont une à Alger.

Deux autres personnes au moins ont été tuées par balles, hier au cours d'un affrontement à Dellys (90 km à l'est d'Alger), entre manifestants islamistes et forces de l'ordre, a-t-on appris hier auprès d'habitants de cette ville.

Dans un discours télévisé, le président du Haut comité d'État, Mohamed Boudiaf a pour sa part accusé le Front islamique du salut (FIS) d'avoir refusé la main tendue par le pouvoir, et justifié la proclamation de l'état d'urgence, la veille, par la nécessité de combattre les « fauteurs de troubles ».

Boudiaf a aussi annoncé qu'il avait demandé au chef du gouvernement Sid-Ahmed Ghazali de « procéder à un remaniement ministériel, en vue de mettre au point une équipe restreinte et efficace » pour faire face à un climat de guerre civile.

Auparavant, le FIS avait jugé « sans effet » la procédure engagée par les autorités pour obtenir sa dissolution, et appelé les Algériens à se mobiliser contre l'état d'urgence.

« Ne vous laissez pas aller à la faiblesse et au désespoir. Le régime va s'effondrer parce qu'il s'appuie sur la force aveugle et n'a aucune légitimité », poursuivait-il à l'adresse des Algériens. « Continuez à exiger vos droits (...) Le FIS continue à conduire votre marche vers la Dihad politique (...) Dieu est avec nous », affirme le FIS dans son communiqué n° 16.

L'état d'urgence décrété dimanche soir donne au ministre

de l'Intérieur et à ses agents locaux, les walis (préfets), de larges pouvoirs tels que la dissolution des assemblées municipales et régionales — dont la majorité sont actuellement aux mains du FIS.

Dans un communiqué diffusé par l'agence APS, la Sûreté nationale algérienne a annoncé que six policiers en patrouille de routine dans la Casbah d'Alger, avait été tués à deux heures et demie du matin dans une embuscade.

Radio-Alger a pour sa part affirmé que les assaillants avaient des armes automatiques et étaient des activistes qui avaient combattu aux côtés des rebelles musulmans afghans.

Deux autres policiers ont été tués à coups de couteau à Bordj Menaiel, à environ 40 km à l'est d'Alger, vers six heures du matin, après l'arrestation d'un « dangereux intégriste », a d'autre part déclaré la Sûreté. Un de leurs agresseurs a été rattrapé et abattu, a-t-elle ajouté.

Les fauteurs de troubles

Ces deux incidents ont été annoncés peu avant le discours à la nation du président de la direction collégiale au pouvoir à Alger, qui a déclaré lundi soir que les affrontements de la semaine passée entre militants islamistes et forces de l'ordre avaient fait une cinquantaine de morts.

« L'état d'urgence vise à combattre ces gens qui cherchent à provoquer des troubles. Les gens du FIS ne sont pas pour le dialogue. Quand je leur ai tendu la main, ils m'ont seu-

lement envoyé un message de menace », a-t-il dit.

Mohamed Boudiaf a ajouté que le FIS ne représentait que trois millions de personnes et que 10 millions d'Algériens étaient au contraire contre ce mouvement.

Il faisait allusion aux quelque 3,5 millions d'Algériens, sur un électoralat de 13,2 millions de personnes, qui ont voté pour les candidats du FIS lors du premier tour des premières élections législatives pluralistes de

l'Algérie indépendante, le 26 décembre.

Cela avait suffi pour que le FIS s'achemine vers une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Mais les autorités algériennes ont suspendu le processus électoral en annulant le second tour, qui était prévu le 16 janvier.

Dans son discours, Mohamed Boudiaf a reconnu que l'Algérie avait besoin de changements radicaux. Mais il a insisté sur le fait que la sécurité devait d'abord être rétablie.



Cette dame semblait vaquer normalement à ses affaires, sous la surveillance d'un garde armé, hier, à Alger, après que des extrémistes islamistes aient tué des policiers. Le président du Haut Comité d'État, Mohamed Boudiaf, photo du haut, réagissait la veille à la flambée de violence en décrétant l'état d'urgence.

Drame familial à Saint-Pascal de Kamouraska

Chômeur et dépressif, Roger s'était confié au curé peu de temps avant de poignarder Gaétane

Les citoyens de Saint-Pascal de Kamouraska sont encore abasourdis par la mort de Gaétane St-Pierre-Ouellet, 30 ans, tuée de plusieurs coups de couteau dimanche soir, à son domicile du 590, rang 4 ouest.

LE SOLEIL

Non seulement Mme Ouellet recevait presque tous les paroissiens de son rang au salon de coiffure Gaétane installé dans le sous-sol de sa confortable demeure mais elle était reconnue comme une personne affable,

heureuse, fort travaillante et à qui la vie souriait.

Mère d'une fillette de huit ans, qui dormait au moment du drame, survenu vers 22 h30, la victime était mariée depuis une dizaine d'années à Roger Ouellet, 34 ans. Le couple sortait peu, faisait du sport en famille

et n'avait, apparemment, pas de problème conjugal évident.

Quoi qu'il en soit, le mari s'est livré aux policiers, en avouant au téléphone, quelques instants après le meurtre, avoir abattu sa femme de plusieurs coups de couteau à la poitrine et au cou. La mère de famille a été retrouvée au pied de l'escalier du sous-sol.

« C'était un homme sans travail et malade. Je l'avais vu samedi et il semblait tout à fait

normal. Mon père faisait des travaux de rénovation dans sa maison. Personne ne s'attendait à cela », racontait hier le fils de Valmont Lebrun, un voisin très proche de Ouellet.

Tellement que Mme Lebrun était incapable de commenter les événements hier. « Elle était si fine, si généreuse. On a eu connaissance de rien. Par chance, sa fille a été prise en charge par des parents », souligne-t-elle.

Amie d'enfance de la jeune femme, Louise Émond s'explique mal pareille violence. « Son mari était dépressif mais Gaétane s'en occupait beaucoup. Je ne sais même pas s'ils se querellaient. Il est vrai que Roger était sans emploi depuis plusieurs mois mais il avait laissé un poste qui ne lui plaisait pas. Elle aimait les belles choses et était fière de sa maison. Et elle trimait dur, de 7 h le matin à 10 h du soir. Son salon était tout le temps plein », déclare-t-elle.

La maison du couple St-Pierre Ouellet, évalué à 75 000 \$, avait été acquise il y a quatre ans. Il semble bien, selon les témoignages recueillis hier, que ce bien était souvent un sujet de discorde dans le couple. Ainsi, au début, Roger Ouellet était contre l'acquisition de cette demeure. Par ailleurs, la victime avait débuté la rénovation de sa salle de bains, ce qui n'avait pas plu à l'époux sans travail. Vendredi soir, les deux s'étaient querellés. Ouellet est parti en claquant la porte. Il est rentré chez lui dimanche, sur l'heure du souper.

Quelques heures plus tard, il était arrêté et emmené au poste de la Sûreté du Québec de Saint-Pascal. Après sa comparution hier matin, sous l'inculpation de meurtre non prémédité, l'homme a été conduit auprès d'un médecin, pour un examen psychiatrique. Si son état ne nécessite pas des soins plus prolongés, le suspect subira son enquête préliminaire vendredi.

La famille St-Pierre refuse de commenter l'événement. Parce que, selon elle, il se dit trop de choses exagérées sur de drame, qui survient deux jours après le meurtre de Christine Deslauriers, abattue à Valleyfield par un amoureux jaloux, qui s'est ensuite suicidé.

Le curé de Saint-Pascal, l'abbé Denis Lepage, avait rencontré Roger Ouellet à son bureau vendredi soir. « Contrairement à ce qui se dit, il ne m'a pas demandé de prier pour lui mais de lui rendre un service et je le lui ai rendu. Je ne l'aurais jamais laissé aller si je l'avais senti en détresse. Rien ne pouvait laisser croire à une telle fin », précise-t-il.

Le curé Lepage rappelle qu'il n'y a qu'une version dans cette histoire, celle de l'accusé. « Ma grande interrogation, c'est : Quelle valeur attache-t-on à la vie humaine ? On n'a pas l'air de saisir ce que ça signifie ? », déplore-t-il. Il s'agit du premier drame conjugal à survenir dans l'Est du Québec cette année mais de la sixième victime de meurtre en 1992.



La victime a été retrouvée sans vie, au pied de l'escalier du sous-sol de cette résidence pour laquelle le couple se disputait régulièrement depuis peu.

Transférez votre REÉR à la Banque Laurentienne et obtenez jusqu'à **1 1/2 %*** de plus!

Informez-vous des termes et conditions à l'une de nos succursales.

*Applicable selon les taux en vigueur.

Carrefour Beauport, 3333, rue du Carrefour, 661-8060
Carrefour Les Saules, 3930, boul. Hamel Ouest, 877-2844
Carrefour Neufchâtel, 4605, boul. de l'Auvergne, 842-6510
Haute-Ville, 1150, av. Cartier, 529-9134
Place Belle Cour, 2600, boul. Launer, 650-6800
Place des Quatre-Bourgeois, 999, rue de Bourgogne, 654-1381
Place Lebourgneuf, 5500, boul. des Gradins, 624-1185
Place Val Bélar, 1065, boul. Pie XI Nord, 847-0336

BANQUE LAURENTIENNE

Décontamination des sols pour les stations-service

Ultramar investira dans une autre usine à St-Romuald

L'usine-pilote, que possède Ultramar dans l'Est de Montréal pour traiter les sols contaminés aux hydrocarbures légers, constitue un tel succès technologique que l'entreprise investira 250 000 \$ pour créer dès le printemps une jumelle à Saint-Romuald.

LE SOLEIL

C'est ce qu'indique le directeur

des affaires environnementales pour la pétrolière, M. Bruce Tremblay.

En entrevue, le dirigeant ne manque pas d'enthousiasme quand il parle de la technique de dépollution mise au point par Biogénie, qui consiste à favoriser la multiplication de bactéries qui se nourrissent littéralement du contaminant. La firme de consultants de Québec a mis en opération pour Ultramar, en juillet, un centre pour recycler la terre souillée lorsqu'elle remplace des réservoirs appartenant à ses stations-service.

Le prototype montréalais a nécessité l'injection de 250 000 \$. La compagnie réserve un montant semblable pour offrir l'équipement de décontamination à sa soixantaine d'essenceries de la région de Québec.

Les travaux débuteront après la saison froide, sur un terrain voisin de la raffinerie, à Saint-Romuald. Les équipements pourront recevoir à peu près 1000 mètres cubes de terre (l'équivalent de 100 bennes de camions) à la fois, comme c'est le cas à Montréal. « Si les besoins sont là, nous regarderons la possibilité d'en bâtir pour d'autres régions », comme le Lac Saint-Jean.

Une technologie douce
Le concept employé repose sur la biodégradation, une technique connue que les consultants ont adapté avec succès. L'idée de base, c'est de favoriser la prolifération de bactéries qui se nourrissent du contaminant organique qu'est le pétrole.

Tout se fait en circuit fermé, insistent Biogénie et Ultramar. La terre souillée est placée sur une surface étanche, sous une bache; l'eau et l'air mis à profit pour le traitement sont filtrés; en quatre à six semaines, toute trace d'essence a disparu et la colonie de bactéries s'éteint, faute de « nourriture ».

Écologique, la solution comporte aussi un avantage économique: amener la terre dans un dépôt coûte de plus en plus cher. « Avec l'enfouissement, tu

entreprenons ton problème, tranche pour sa part M. Benoît Cyr, un des cofondateurs de Biogénie. Avec la biodégradation, tu le régles. »

« Nous sommes fiers d'avoir pris le pari de développer un procédé, reprend M. Tremblay. Nous savons que d'autres pétrolières vont capitaliser sur notre expérience, dit-il au sujet d'une expertise qui demeure la propriété de la firme de consultants. Mais c'est nous qui aurons montré la voie », ajoute-t-il en insistant sur le fait qu'Ultramar n'a pas attendu, pour s'engager, l'adoption de lois sur le remplacement des citernes souterraines.

Il n'y a cependant pas que les concurrents qui sont susceptibles de profiter de l'innovation. Des réservoirs sous terre, il s'en trouve environ 50 000 au Québec, dont la moitié sont la propriété d'hôpitaux, d'écoles ou encore de compagnies de transport.

Pour l'instant, le procédé ne s'applique qu'aux cas de pollution aux hydrocarbures légers, bien qu'Ultramar veuille s'en servir pour les huiles usées à moteur.

Il ne vaut pas non plus pour la création d'emplois. L'investissement va à l'équipement spécialisé et au suivi sur le terrain et en laboratoire. Au plus, il y aura deux personnes-années de plus. « Le personnel, répond avec humour M. Cyr, ce sont des millions et des millions de bactéries qui travaillent pour nous ».

Projet Ste-Marguerite

Les travailleurs autochtones disent oui

SEPT-ILES - Au moment où le groupe Nitassinan contre le projet Sainte-Marguerite semble prendre du poil de la bête, les travailleurs autochtones CSN-Construction sur la Côte-Nord font valoir un OUI ferme.

LE SOLEIL

« À mon point de vue et à celui de plusieurs autres travailleurs autochtones qui ont pratiquement toujours travaillé dans plusieurs métiers, nous y voyons là (Sainte-Marguerite) une solution qui pourrait nous sortir de notre misère économique », indique le porte-parole CSN-Construction Raymond Vachon dans une lettre qu'il vient d'expédier à Hydro Québec.

de vouloir sortir de cette situation économique misérable », écrit M. Vachon au vice-président aux Affaires amérindiennes et inuit, Richard Laforest.

Pour le porte-parole syndical, il est clair que le projet hydroquébécois de 2,9 milliards \$ est porteur d'emplois pour les autochtones moyennant quelques aménagements.

« On pourrait peut-être songer à l'équité des jobs pour les travailleurs autochtones comme on songe à l'équité salariale pour les

femmes », suggère notamment M. Vachon.

Ce n'est surtout pas le genre de démarche que mène le groupe Coalition Nitassinan (notre territoire) du leader autochtone Gilbert Pilot.

En fin de semaine, Nitassinan a réuni quelque 150 manifestants à l'intersection de la route 138 et du futur chemin de la Sainte-Marguerite. Des manifestants qui ont érigé un barrage humain pour s'opposer symboliquement aux intentions d'Hydro.

Le groupe suggère en lieu et place d'une centrale de 800 mégawatts un vaste développement d'activités récréo-touristiques.

Coalition Nitassinan fait tache d'huile; le groupe compte maintenant 250 adhérents; cinq conseillers élus du Conseil de bande sont membres, a dit au SOLEIL M. Pilot en substances.

Pendant que les travailleurs autochtones de la construction et Nitassinan expriment leurs positions respectives, le Conseil de bande de son côté amorcé une nouvelle consultation de la bande sur le dossier Sainte-Marguerite.

Cette consultation, de laquelle le conseil compte tirer une position commune qui rallierait tout le monde, connaîtrait son terme dans une semaine par le dépôt d'un rapport assorti de recommandations.

**DODGE CARAVAN/
PLYMOUTH VOYAGER**
POUR 434\$
PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL)**



- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- De l'espace pour sept passagers
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- Le verrouillage électrique des portes
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

**DODGE SHADOW/
PLYMOUTH SHADOWANCE**
POUR 266\$
PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL)**



- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radio stéréo à 4 haut-parleurs
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

**DODGE SPIRIT/
PLYMOUTH ACCLAIM**



avec ensemble 22E, transport compris
POUR 330\$
PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL)**

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radiocassette AM/FM stéréo à 4 haut-parleurs
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

LE PROGRAMME DE LOCATION CLÉ D'OR DE CHRYSLER D'UN PARE-CHOC À L'AUTRE

PENDANT TROIS ANS OU 75 000 KILOMÈTRES, VOUS N'AUREZ À VOUS OCCUPER QUE D'UNE SEULE CHOSE...



Les seules choses dont vous aurez à vous soucier durant votre contrat de trois ans de la location Clé d'or d'un pare-choc à l'autre seront de voir ou plein d'essence et à l'appoint des liquides. Et nous vous expliquons pourquoi. Pendant trois ans ou 75 000 kilomètres, selon la première éventualité, vous obtenez :

1. La garantie Chrysler d'un pare-choc à l'autre, sans franchise à déboursée.
2. Les visites d'entretien prévues et payées à l'avance, telles que décrites dans le manuel du propriétaire. Vous n'avez qu'à effectuer l'entretien quotidien ordinaire.
3. Une assistance de remorquage sur la route de La Ligue nationale d'automobile partout au Canada et aux États-Unis.
4. Une allocation pouvant aller jusqu'à 50 \$ par jour pendant un maximum de cinq jours pour la location d'un autre véhicule si des réparations à long terme sont nécessaires.
5. L'équipement habituellement exclu de la garantie, tel que les essuie-glace, les ampoules et les garnitures de freins et d'embrayage, est couvert. Les pneus sont couverts par la garantie du fabricant. Le locataire est responsable de l'achat du liquide de lave-glace et de l'huile d'appoint et il doit voir à ce que les autres liquides soient au niveau approprié entre les visites d'entretien prévues.

À la fin du contrat de trois ans, vous n'avez qu'à nous remettre les clés, et c'est tout. Si l'usure du véhicule est normale, vous n'aurez rien d'autre à payer que l'excédent de kilométrage après 75 000 km.*

La location Clé d'or d'un pare-choc à l'autre. Votre seul souci est de remplir le réservoir d'essence. Ah oui... et n'oubliez pas le liquide de lave-glace! Voyez le concessionnaire Chrysler de votre région pour tous les détails.

Pour obtenir plus de détails sur la location abordable Clé d'or, composez le 1-800-463-3600

L'AVANTAGE: CHRYSLER

**JEEP CHEROKEE
SPORT 4RM**



Moteur 6 cylindres avec ensemble 260, transport compris
POUR 512\$
PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL)**

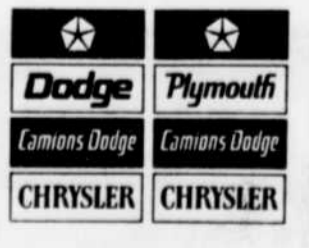
- Le moteur 6 cylindres avec boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- Le lave/essuie-glace de lunette arrière
- L'ensemble sport
- Le volant inclinable
- La radiocassette AM/FM stéréo
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

EAGLE 2000 GTX



avec l'ensemble 22K, comprenant le transport
POUR 399\$
PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL)**

- La boîte de vitesses automatique à 4 rapports
- La climatisation
- Le régulateur de vitesse
- La radiocassette AM/FM stéréo
- Le moteur de 2 L à arbre à cames en tête et injection multipoint
- La direction et les freins assistés
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)



Banque royale La publicité sur l'avenir du Canada pour les anglophones

QUÉBEC (PC) - Le message publicitaire sur l'avenir du Canada que la Banque royale a publié dans plusieurs grands quotidiens canadiens samedi dernier « s'adressait davantage aux non-francophones qu'aux francophones », a expliqué hier Raymond Chouinard, le porte-parole de l'institution bancaire.

Dans 16 journaux des plus grandes villes canadiennes, dont deux quotidiens francophones, la Banque royale a publié samedi, au coût de plusieurs dizaines de milliers de dollars, une publicité de deux pages intitulée: « La marche folle de l'histoire ».

Le message reprend la traduction française du texte de l'allocution que le président de la banque, Allan R. Taylor, a prononcé en anglais à l'assemblée des actionnaires de l'entreprise, le 23 janvier dernier.

M. Taylor y déplorait que le Canada soit en train de se lancer « dans une véritable marche folle de l'histoire qui a conduit bien des nations à la ruine et au déclin ». Cette « marche folle » procède d'un « choix insensé, fait moins par obéissance à un chef que par folie collective », affirme M. Taylor en citant l'historienne Barbara Tuchman.

Ce langage inhabituel dans la bouche de banquiers n'est pas un réquisitoire de la Banque royale contre la souveraineté du Québec, ni même un texte à saveur électorale ou référendaire, a expliqué M. Chouinard, même si le titre du discours parle du « prix de la désunion ».

Selon lui, le président Taylor « s'en prend à l'attitude de j'em'en-foutisme du Canada anglais ». Il a noté qu'en aucun moment, M. Taylor ne suggère une option politique précise.

Le texte du président de la banque mentionne que « la séparation politique verrait naître deux monnaies régionales faibles des cendres de l'une des plus fortes devises du monde ». Son opinion ne tient pas compte du fait que tous les partis politiques et tous les experts entendus devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur la souveraineté prônent le maintien d'une monnaie commune, le dollar canadien, advenant une sécession du Québec.

La double page de publicité en faveur de l'unité canadienne a paru dans 16 quotidiens du Canada dont, au Québec, la Presse et LE SOLEIL. M. Chouinard a soutenu que l'opération avait coûté « quelques dizaines de milliers de dollars ». Le rédacteur en chef du quotidien LE SOLEIL, Jean-Jacques Samson, a indiqué que la Banque royale avait payé 15 000 \$ pour cette publicité.

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Couche d'ozone

Jean Charest tempère son cri d'alarme

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Environnement Jean Charest a tenu à dire hier qu'il n'avait pas recommandé aux parents d'empêcher leurs enfants de jouer dehors pour les protéger des rayons ultraviolets.

« Je n'ai jamais dit que les parents devraient garder leurs enfants à l'intérieur 365 jours par année, a répondu le ministre au critique néo-démocrate de l'environnement Jim Fulton, qui l'interrogeait en Chambre. Ce que j'ai dit, c'est que nous devrions tous faire montre de prudence avec le soleil, que les enfants de deux à 18 ans sont plus vulnérables, et qu'en se servant du gros bon sens et de l'information dont nous disposons maintenant, nous devrions être plus prudents. »

Des scientifiques fédéraux prédisent que la couche d'ozone aura perdu 15 % de son épaisseur normale le printemps prochain, à cause des concentrations élevées des produits chimiques qui attaquent l'ozone. En haute atmosphère, l'ozone agit comme un filtre naturel qui bloque les rayons ultraviolets. L'amincissement de cette couche protectrice signifie que les Canadiens seront exposés à des quantités supérieures de radiations, ce qui se traduira par un accroissement de l'incidence des cancers de la peau et des cataractes.

Selon de récentes dépêches dif-

fusées dans les médias, M. Charest aurait dit que les enfants ne devraient pas jouer dehors au soleil, en aucun temps. Mais son attaque de presse croit qu'on a mal interprété les propos du ministre. Vous n'aurez pas à passer votre vie dans un garage, assure M. Yvan Huneault.

Ecrans solaires

Santé et Bien-Être Canada recommande depuis plusieurs années aux Canadiens de passer moins de temps sous le soleil, et lorsqu'ils le font, d'utiliser une bonne crème solaire protectrice.

C'est parce que leur peau brûle plus facilement que les enfants sont plus sensibles aux ultraviolets. Par ailleurs, 80 % de l'exposition à la lumière du soleil survient avant l'âge de 18 ans.

Les experts ont constaté qu'au cours des 15 dernières années, l'incidence de mélanome, la forme la plus grave de cancer de la peau, a augmenté de plus de 100 %. Le ministre Charest a affirmé qu'il tenterait d'accroître les efforts internationaux pour faire interdire les substances qui attaquent la couche d'ozone, sans s'engager à bannir immédiatement ces produits au Canada.

Huit ans de prison pour avoir tiré sur deux policières

ANNAPOLIS, Maryland (PC) — Le soldat Donald Roger Nelson, 21 ans, de la Colombie-Britannique, a été condamné à huit ans de prison, lundi, pour avoir fait feu en direction de deux policières de l'État du Maryland, le 6 juin dernier.

Son complice, Eric Schumacher, de Greenfield Park, sur la Rive-Sud de Montréal, a déjà écopé de la même peine, après s'être reconnu coupable du même crime.

Les deux militaires, qui se sont absentés sans permission de leur base de London, en Ontario, sont de plus recherchés au Canada pour une fusillade avec le policier de Toronto Larry Dee.

« Je voudrais m'excuser auprès de Miles Bowman et Brooks (les

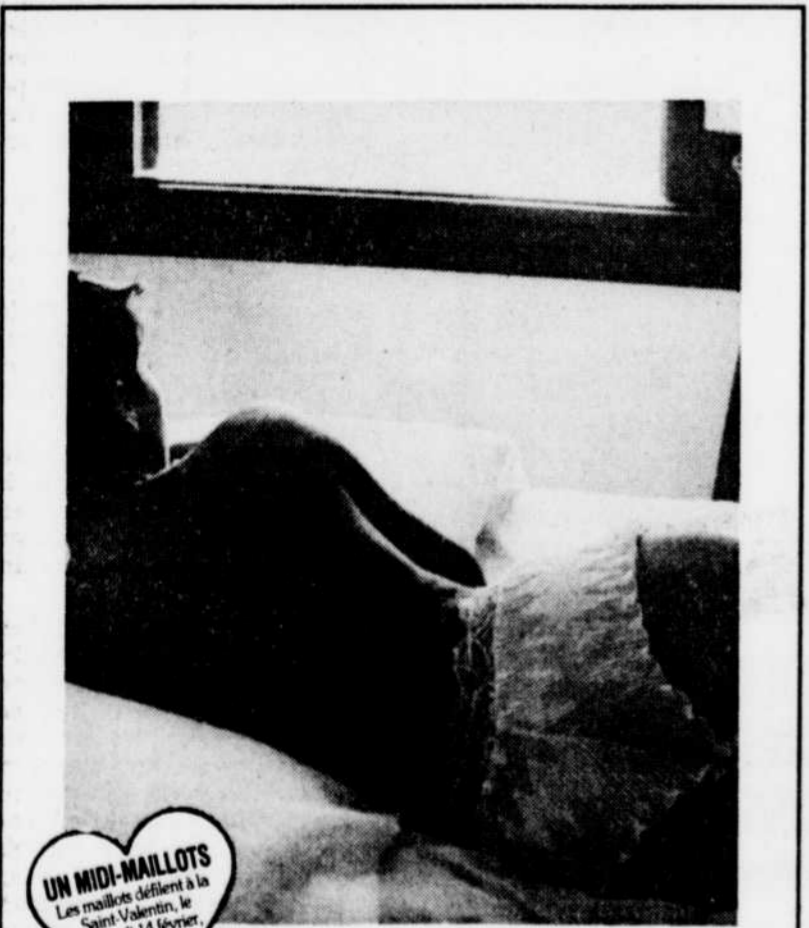
deux policières) pour le traumatisme émotionnel que je leur ai causé, a déclaré Nelson avant d'être condamné.

« J'ai été très stupide. Si je pouvais changer ce que j'ai fait, je le ferais, mais c'est impossible. Mes erreurs m'ont appris quelque chose. »

Nelson ne peut pas devenir admissible à une libération conditionnelle avant cinq ans. Il doit retourner au Canada pour purger sa peine.

■ Un missile Cruise finalement lancé

COLD LAKE, Alberta (PC) — Remis à plusieurs reprises à cause du mauvais temps, le premier essai de l'année d'un missile de croisière de l'armée américaine au Canada a eu lieu hier. Lancé à partir d'un B-52 au-dessus de la mer de Beaufort, le missile a terminé son vol en un peu moins de quatre heures, survolant sur son parcours des secteurs peu densément peuplés du delta du Mackenzie pour se poser à la base militaire de Cold Lake, en Alberta. Une équipe conjointe canado-américaine a suivi le missile tout au long de son vol à basse altitude. Des opposants au missile Cruise soutiennent que ces essais, autorisés en vertu d'un accord Canada-États-Unis signé en 1983 et renouvelé pour cinq ans en 1988, ne sont plus nécessaires à cause de l'atténuation des tensions politiques entre les États-Unis et l'ancienne Union soviétique. L'accord entre les deux pays permet d'effectuer six lancements de missile au-dessus du Canada chaque année. Mais le test de lundi était le premier depuis février 1991.



UN MIDI-MAILLOTS
Les maillets défilent à la Saint-Valentin, le vendredi 14 février, à Place de la Cité

Douceur, confort, intimité... dans tous les gestes quotidiens, seule ou avec d'autres.



PLACE de la CITE

Niveau promenade, entrée du Manhattan Grill
Entre Place Laurier et Place Ste-Foy

Sécurité avant tout!

Institut de données sur les sinistres routiers - Grandes voitures de luxe:	
	Total des blessures
Jaguar XJ6	47
Lexus LS 400	47
Mercedes SEL/SDL	49
BMW 735i	55
Cadillac Fleetwood/DeVille	59

Total des blessures	
Lincoln Town Car	59
Mercedes 300D/300E	67
Cadillac Brougham	68
Mercedes 300 SE	70



* L'Institut de données sur les sinistres routiers (Highway Loss Data Institute) est un organisme d'utilité publique, sans but lucratif, qui recueille, traite et publie des données sur les variations des sinistres pour les divers véhicules qui circulent aux États-Unis. Toutes les Jaguar de l'étude américaine étaient munies de ceintures épaulières automatiques. Les Jaguar vendues au Canada sont équipées de ceintures manuelles trois points à enrouleurs à blocage par inertie aux places avant et arrière. Aucune étude comparable n'a été menée au Canada.

Dans cette catégorie, aucune voiture n'a un taux de blessures inférieur au nôtre.

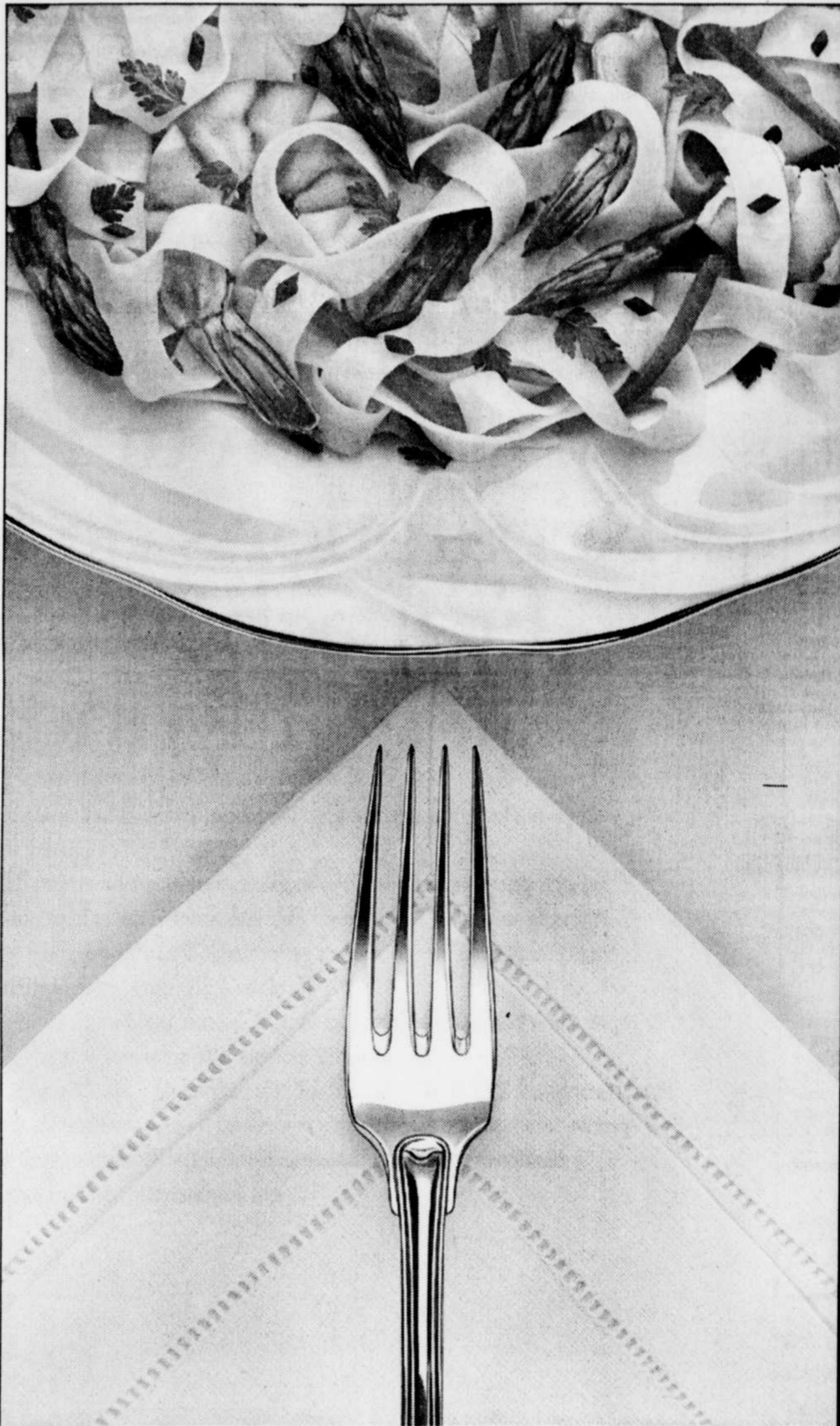
Dans la plus récente étude menée par l'Institut de données sur les sinistres routiers des États-Unis, * de toutes les grandes voitures de luxe, aucune n'a eu un taux de blessures inférieur à celui de Jaguar.

Toutes les Jaguar 1992 bénéficient d'une garantie sans précédent de quatre ans et des prestations sans frais du Club Jaguar. Celles-ci comprennent tout l'entretien périodique, des services jour et nuit en cas d'interruption de voyage ainsi qu'une foule d'autres avantages automobiles, ceci pendant quatre ans ou 80 000 km, au premier des deux termes.

Accédez à la nouvelle ère d'excellence Jaguar. Téléphonnez aujourd'hui même pour réserver un essai-démonstration.



Jaguar de Québec
4475, boul. des Gradins, Québec, 622-3193



Soyez une bonne fourchette pour par cher, ce week-end.

C'est le temps ou jamais de réserver un week-end aux Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique. Prolongez un voyage d'affaires ou planifiez un week-end-évasion* Dans les deux cas, une chambre

élégante, un centre d'exercice, un service exceptionnel et des emplacements incomparables vous attendent. Et en ce moment, tout ceci à un bas tarif spécial très avantageux. De plus, pour chaque journée de séjour de votre week-end, vous recevrez un rabais de

20 \$ sur vos dépenses de nourriture et de consommations, avec nos compliments. Tarifs en vigueur jusqu'au 29 février 1992. Tarifs spéciaux pour mars et avril également disponibles, sur demande.



Renseignez-vous sur nos forfaits Valeur plus offerts dans nos hôtels de Toronto. Pour de plus amples renseignements ou pour réserver, appelez-nous ou communiquez avec votre agent de voyage.

Composez : 1800 268-9411

Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique

Tarifs sujets à la disponibilité. D'autres conditions peuvent être applicables. Un montant de 20 \$ par chambre, par nuit, sera crédité pour vos dépenses de nourriture et de consommations à l'hôtel, à la caisse lors de votre départ. Cette offre n'a aucune valeur monétaire. *Le taux est valide pour le jeudi quand le séjour inclut le vendredi, et pour le dimanche, quand le séjour inclut le samedi.

TARIFS-WEEK-END

ROYAL YORK
Toronto, Ontario
112 \$

SKYDOME HOTEL
Toronto, Ontario
109 \$

L'HOTEL
Toronto, Ontario
115 \$

DEERHURST RESORT
Muskoka, Ontario
119 \$

CHATEAU LAURIER
Ottawa, Ontario
99 \$

LE REINE ELIZABETH
Montréal, Québec
109 \$

LE CHATEAU CHAMPLAIN
Montréal, Québec
104 \$

LE CHATEAU FRONTENAC
Québec, Québec
86 \$

THE EMERALD
Victoria, Colombie-Britannique
89 \$

WATERFRONT CENTRE HOTEL
Vancouver, Colombie-Britannique
115 \$

HOTEL VAN OUYER
Vancouver, Colombie-Britannique
105 \$

THE PALMER
Calgary, Alberta
89 \$

CHATEAU AIRPORT
Calgary, Alberta
89 \$

HOTEL MACDONALD
Edmonton, Alberta
89 \$

THE PRINCE EDWARD
Charlottetown, Île du Prince Edward
79 \$

CHATEAU HALIFAX
Halifax, Nouvelle-Écosse
89 \$

Pour prendre le virage vert

L'évaluation environnementale doit être revue

Pour bloquer le chemin au fédéral et prendre le « virage vert », Québec doit cesser de soustraire les grands projets industriels aux débats publics sur l'environnement. Il doit consacrer plus de ressources aux examens d'impact et subventionner la participation des citoyens.

LE SOLEIL

Ces idées font partie des 92 recommandations mises de l'avant dans le rapport préliminaire rédigé par les députés chargés de revoir la procédure d'évaluation environnementale de la province.

Le document ne sera déposé qu'en mars à l'Assemblée nationale, mais certaines propositions ne manqueront pas soulever des débats. Des ministres se sont notamment opposés par le passé à la suggestion de soumettre les projets industriels, comme les alumineries, à un examen public. Ils prétextaient que cela ne se fait pas ailleurs en Amérique et que le Québec se trouverait ainsi désavantagé.

« Nous sommes conscients que nous allons nous 'poivrer' par bien du monde, prédit le député libéral Ghislain Maltais, porte-parole de son parti pour cette commission. Mais comme parlementaires, nous voulons provoquer des choses. »

Une des premières suggestions, c'est de réclamer l'adoption d'une Charte environnementale, un sujet de discorde entre tenants de l'industrie et de l'écologie.

Sur la question des études d'impact, le groupe de députés avancent qu'elles doivent être plus rigoureuses. Selon eux, elles doivent se pencher sur les comparaisons « coûts-bénéfices », se préoccuper de la santé humaine et de la qualité de vie et prendre plus en compte l'analyse de risques.

Le ministère, poursuit le document, doit aider à juger des effets cumulatifs sur l'environnement. Cette proposition ne manquera pas d'agacer certains promoteurs qui dénoncent cette catégorie d'analyses comme trop longues.

Par contre, les élus veulent en même temps raccourcir les délais. Des sanctions seraient imposées à ceux qui ne suivent pas les échéanciers. Ils suggèrent même d'en infliger à l'Environnement s'il est coupable des délais. Les députés proposent la création d'une procédure rapide pour scruter certains dossiers.

Désormais, la réglementation ne comporterait aucune exception. Les élus en font d'ailleurs leur toute première recommandation, demandant « d'assujettir immédiatement » à des audiences publiques les propositions en vue d'implanter l'industrie. Ce secteur échappe en ce moment à ce genre d'examen. Québec doit « occuper pleinement le champ (...) afin de préserver sa juridiction des empiètements du fédéral ».

Les députés proposent d'accorder plus d'argent à l'Environnement et de financer les groupes se présentant devant le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le BAPE jouerait un plus grand rôle et son président pourrait être nommé directement par les députés de l'Assemblée nationale.

Finalement, tous les ministères devraient tenir compte du facteur environnemental en élaborant

■ Grande-Baleine: report des audiences

LA GRANDE (PC) — Le décès d'un des membres de la Commission Kativik dans l'incendie de l'hôtel d'Air Inuit à Kuujuaarapik, en fin de semaine dernière, a forcé le report des audiences sur les impacts environnementaux du projet hydro-électrique Grande-Baleine, qui devaient se poursuivre cette semaine à Chisasibi, près de la centrale La Grande 1. M. Paul Alaku, membre de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, un des quatre organismes participants aux audiences, a perdu la vie avec deux autres Inuit dans le violent incendie qui a ravagé l'hôtel, samedi. Par respect pour la victime et ses proches, les présidents des organismes participants ont décidé d'un commun accord de reporter les audiences à une date indéterminée, a confirmé M. Richard Tardif, agent d'information pour les organismes regroupés.

Des audiences publiques sont aussi prévues à Val d'Or, les 26 et 27 février, à Montréal et à Kuujuaarapik, à des dates encore indéterminées.

programmes ou projets, comme ils le font pour leur implication financière. Les parlementaires soulèvent l'idée de créer une Agence d'évaluation environnementale, mais n'en font pas une proposition.

Pas d'échappatoire

Malgré la houle qu'il appréhende, le rapport de la commission parlementaire, qui a entendu 60 groupes lors de consultations tenues à l'automne, devrait être unanime, indique le député de Manicouagan. Il se félicite d'ailleurs qu'aucun accrochage sérieux n'est venu ternir les discussions avec le porte-parole péquiste Denis Lazure.

M. Maltais confirme que la principale résolution, « c'est qu'il n'y ait aucun échappatoire à l'évaluation publique ». Sa circonscription abrite une aluminerie et une usine de pâtes et papiers. « Si nous devions les rebâtir, nous ne pourrions éviter un tel examen », donne-t-il comme exemple.

S'il croit au resserrement des études d'impact, il croit aussi qu'elles doivent se faire plus rapidement. « Des 32 mois de retard par le ministère de l'Environnement, comme cela s'est produit pour Hydro-Pontiac (dans l'Outaouais), je ne veux plus voir ça! »

À propos de la création d'une

Agence, M. Maltais croit que cela n'a pas à faire l'objet d'une recommandation des députés. « C'est la responsabilité du ministre », tranche-t-il. Or, ce dernier, M. Pierre Paradis, lui a confié au cours de discussions informelles qu'il examine sérieusement cette avenue.

avis public

Gouvernement du Québec

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Le Comité de déontologie policière fera enquête sur la conduite de trois (3) membres du corps de police de la ville de Beauport, à l'égard d'un citoyen de Sainte-Anne-de-Beaupré, lors d'un incident survenu le ou vers le 17 juillet 1989, à Beauport.

Le Comité tiendra des séances publiques à cet effet à compter de 9h30, le 9 mars 1992, à la salle 1.05, 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, Québec, ainsi qu'aux autres dates et lieux qu'il pourra indiquer lors des ajournements, s'il y a lieu.

Toute personne désirant être entendue comme témoin peut en informer par écrit le soussigné, en adressant sa demande au bureau du Comité de déontologie policière, 1020, route de l'Église, Suite 7.30, Sainte-Foy (Québec) G1V 4W9, ou se présenter en personne lors des séances qui seront tenues, et demander à être entendue.

LE GREFFIER
YVES RENAUD, avocat

Québec

Transports Canada Transport Canada

APPELS D'OFFRES

LES OFFRES SOUS PLI CACHETÉ correspondant au projet figurant ci-dessous, devront être adressées à :

Spécialiste régional
Services des marchés
Transports Canada
101, boul. Champlain
Québec (QUÉBEC)
G1K 4H9
Tél. : (418) 648-3056

avec la mention du nom et numéro du projet à la date limite spécifiée, jusqu'à 15 heures, heure en vigueur localement. Les documents relatifs à l'appel d'offres pourront être obtenus au bureau du Spécialiste régional, Services des marchés.

PROJET

DT-2015 Travaux de ventilation et de climatisation aux édifices de la Garde côtière canadienne - Sorel.

DATE DE FERMETURE Le 24 février 1992 - 15 heures, heure en vigueur localement.

DÉPÔT: 50\$

POUR RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES: M. André Bélanger (418) 648-3571

On peut aussi consulter les plans, devis et autres documents de soumission à l'adresse susmentionnée ou aux bureaux de l'Association de la Construction de Québec et Montréal.

INSTRUCTIONS

Le dépôt correspondant aux plans et aux spécifications pourra être effectué sous la forme d'un chèque bancaire certifié à l'ordre du Receveur général du Canada et sera restitué si les documents sont rendus en bon état moins d'un (1) mois depuis la date d'ouverture des offres.

Pour être prise en compte, chaque offre devra être soumise sous la forme prévue par le Ministère et accompagnée du cautionnement stipulé dans les documents relatifs à l'appel d'offres.

L'offre retenue ne sera pas nécessairement la plus basse ni celle qui répond à tel ou tel critère donné.

Canada

Nouvelles transmissions : 234. Remises en état du moteur : 1060 Réparations de freins : 692. Et il achète une autre Hyundai!

Il y a quelques années, François Marcotte, apprenti-mécanicien se lançait sur l'autoroute de la vie avec beaucoup d'espoir et peu d'argent.

S'acheter une voiture neuve? François hésitait, mais finalement il s'est laissé tenter par une Excel de Hyundai. Certains de ses amis s'étonnaient : « Un mécanicien qui achète une Excel? Elle n'a même pas fait ses preuves! »

Mais François en a appris depuis ce temps-là. Des voitures, il en a vu beaucoup plus que la plupart des gens.

Il sait ce qu'il veut... et ce qu'il veut payer.

Après avoir conduit une Hyundai sans problèmes pendant des années, il vient de s'offrir... une Hyundai Elantra, la nouvelle sportive à 16 soupapes et double arbre à cames en tête.

François apprécie l'intérieur spacieux à l'européenne de l'Elantra, ainsi que sa suspension à quatre roues indépendantes.

Et il éprouve une satisfaction toute spéciale quand il se rend au travail le matin tout en sachant qu'il va réparer les voitures des autres plutôt que la sienne. Surtout qu'il compte parmi ses meilleurs clients certains des amis qui doutaient de son bon jugement.



Elantra GLS 1992

L'Elantra GL. À partir de 10 995 \$.*

La berline sportive pour la famille. Traction avant. Moteur de 1,6 litre à 16 soupapes, DACT et injection électronique multipoints, développant 113 chevaux. L'équipement standard comprend, entre autres : direction et freins servo-assistés ; glaces électriques ; pneus radiaux Michelin hautes performances P185/60 R-14 ; point d'attache pour siège d'enfant ; verrouillage sécuritaire des portes arrière ; banquette arrière à dossier rabattable 60/40 ; chaîne à 4 haut-parleurs avec lecteur de cassettes et radio AM/FM à syntonisation électronique. Toutes les voitures Hyundai sont couvertes par la garantie globale limitée de 3 ans/60 000 km et la garantie sur les éléments principaux de 5 ans/100 000 km. Renseignements complets auprès du concessionnaire.

Ste-Foy Hyundai
2650, Dalton
Ste-Foy 654-9292

Hyundai St-Georges
105 55, 1ère Avenue
St-Georges Est
Comté de Beauce
228-8814

Porlier
Automobiles Inc.
100, Napoleon
Sept-Îles 962-1828

Automobiles
Léviko Ltée
144, rte. Kennedy
Lévis 833-7140

Cité Hyundai
150, boul. Taché ouest
Montmagny 248-7877

Gaspésie Auto Inc.
Route 132
Bonaventure ouest
Bonaventure 534-2191

M. Lessard Ltée
659, boul. St-Joseph
Québec 623-5471

Rivière-du-Loup
Hyundai
289, Témiscouata
Rivière-du-Loup
862-8144

Ottawa crée un réseau national de toxicologie

MONTREAL (PC) — Ottawa a annoncé hier la création d'un Réseau national de toxicologie qui intégrera les recherches de quatre groupes universitaires canadiens, dont ceux de l'UQAM et de l'Université de Montréal, dont les équipes sont regroupées dans un centre interuniversitaire en toxicologie.

Le siège social de ce réseau, dont le budget de démarrage a été fixé à 14 millions \$, sera situé à l'Université de Guelph, en Ontario. Personne, du côté fédéral, n'a pu hier justifier cette décision, y compris la ministre fédérale des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, qui annonçait la nouvelle à Montréal en lieu et place de son collègue de l'Environnement, M. Jean Charest.

Le Centre de recherche en toxicologie de l'Université de la Saskatchewan complète ce réseau universitaire.

Montréal constitue par ces unités de recherche dans le domaine de la toxicologie et de l'écotoxicologie l'une, sinon la principale « masse critique » au pays avec le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, ses

trois grandes universités et ses organismes spécialisés en biotechnologie, une discipline d'appoint très solidement implantée dans la région.

Les porte-parole fédéraux ont par ailleurs été incapables de dire quelle sera globalement, avec ces nouveaux investissements, la part du Québec en matière de recherche environnementale, services fédéraux compris. Le directeur du Centre Saint-Laurent, M. Michel

Lamontagne, a précisé que cette compilation était complexe et a promis de fournir ces données ultérieurement.

Paradoxalement, le Réseau national de toxicologie n'intègre pas l'équipe de chercheurs du Dr Albert Nantel, du Centre anti-poison du Québec, un affilié de l'Université Laval qui s'est taillé une réputation enviable en matière de toxicologie.

Le futur réseau, qui sera finan-

cé via les budgets du Plan vert, vise à améliorer par le financement de travaux universitaires la connaissance sur les produits toxiques afin de mieux les gérer et de mieux atténuer leurs conséquences sur l'environnement et la santé.

Le réseau ne fournira pas que de l'argent. Il vise d'abord à éviter les doublons dans la recherche et à permettre le développement d'équipes agissant de façon complémentaire. On vise, du moins officiellement, à réduire au maximum la concurrence parfois féroce que se livrent souvent chercheurs et organismes dans la quête aux subventions. Le réseau ten-



Mme Monique LANDRY
tera par ailleurs de mettre sur pied des travaux de recherche conjoints entre les universités participantes.

Manif des producteurs laitiers et de volaille

OTTAWA (PC) — Environ 2500 producteurs laitiers et de volaille du Québec et de l'Ontario ont manifesté hier à l'extérieur de la conférence

des premiers ministres à Ottawa, en réclamant l'assurance que les offices de commercialisation seront protégés dans les négociations du GATT.

Le froid intense n'a pas tempéré l'ardeur ni la colère des manifestants, qui soutiennent que le projet d'accord, dans sa forme actuelle, poussera plusieurs agriculteurs à la ruine.

Scandant « On veut Brian », les manifestants souhaitent faire entendre leur point de vue au premier ministre Brian Mulroney.

Mais ce sont les premiers ministres de l'Ontario et de l'Île-du-Prince Édouard qui ont quitté la réunion pour leur dire qu'Ottawa devrait rejeter le projet d'accord commercial si celui-ci mettait en péril la survie des offices de commercialisation, un système « efficace », a-t-il dit.

La proposition à l'étude aux négociations du GATT obligerait le Canada à abandonner son système de quotas à l'importation, par lequel il protège ses producteurs de lait, d'œufs et de volaille de la compétition étrangère, pour les remplacer par des tarifs aux importations.

Un homme criblé de balles trouvé mort à Kanesatake

MONTREAL (PC) — La Sûreté du Québec enquête pour déterminer les circonstances qui ont entouré la mort d'un homme dont le cadavre a été découvert, hier, dans une résidence du territoire

amérindien de Kanesatake, près d'Oka.

La victime, Maurice Binette, âgé d'une quarantaine d'années, aurait été tué de plusieurs projectiles d'arme à feu.

C'est un voisin qui a lancé l'alerte après avoir fait la macabre découverte, en début d'après-midi, hier.

En février 1991, Binette avait reconnu sa culpabilité à des accusations de voies de fait sur un ancien chef du conseil de bande de Kanesatake, Francis Jacob, et son fils, lors des événements d'Oka, à l'été 1990. Il avait bénéficié d'une sentence suspendue.

Des membres de l'Unité des crimes contre la personne devaient interroger les gens habitant dans le voisinage de la résidence de la victime. Des experts en balistique ont aussi été dépêchés sur les lieux.

Le décès a été constaté par le coroner Lucien Bélanger. Une autopsie doit être pratiquée aujourd'hui au laboratoire de médecine légale de Montréal.

Aucun suspect n'a été arrêté relativement à cette affaire et le mobile du crime demeure inconnu, a indiqué la SQ dans un communiqué publié hier soir.

La Sûreté du Québec a par ailleurs qualifié de spéculations les rumeurs qui circulaient hier voulant que cette mort violente puisse être reliée à l'importante saisie de plus de 500 kilos de cocaïne effectuée en fin de semaine à Deux-Montagnes.

Plus de **3 000** points offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **11994403**
Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-8688**

CLUB Multi-points



HYUNDAI
Un achat intelligent.

* P.D.S.F. pour l'Elantra GL 1992. Transport, immatriculation, frais de préparation et taxes en sus. Renseignez-vous auprès du concessionnaire sur les frais de transport et de préparation. Le concessionnaire peut vendre moins cher.

Automobiles des Îles
1199 Chemin Lavernière
Cap-aux-Meules, Québec
986-5566

Luxoto Inc.
484, Côte Joyeuse
St-Raymond
1-800-463-3818

Rimouski Hyundai
375, boul. Ste-Anne
Pointe-au-Père
724-2231

Garage
Jean-Roch Thibeault
909 MGR de Laval
Baie St-Paul 435-2379

Hyundai Laurier Station
164, boul. Laurier
Laurier Station
728-4044

Garage C.L. Auto Inc.
163, boul. LaSalle
Baie Comeau 296-8824

Centre Hyundai
1605 boul. Henrie Bourassa
Québec 522-3738

Demandons
adolescent(e)s entre 8 et 15 ans pour une recherche sur le traitement des scolioses.
S.V.P. contacter la :
Clinique de physiothérapie de la Capitale
de préférence avant le 15 février au
627-1410

Un coeur fondant de bonheur!

Les amoureux gourmands de délices apprécieront les

chocolats fins ROGER GESLIN

Profitez de la Saint-Valentin pour découvrir un grand maître-chocolatier et ses oeuvres : coeurs en chocolat garnis, petits coeurs au cognac, chocolats à l'érable, etc.

ROGER GESLIN
Pâtissier - Chocolatier
60, rue Garneau,
Québec (Québec)
692-2488
Ouvert 7 jours

Jacoby sera le chien de garde au Sommet de la justice

(PC) — Le Protecteur du citoyen Daniel Jacoby entend être un « chien de garde » à l'occasion du Sommet de la justice qui débutera lundi à Québec.

entrevue.

« Lorsque des engagements seront pris par le gouvernement, je vais suivre cela de très près de façon à ce que par la suite, ce soit respecté », a dit Me Jacoby en

Le Protecteur aura un siège permanent d'observateur lors du Sommet qui se déroulera à Québec du 17 au 21 février et qui réunira les principaux intervenants dans le secteur de la justice.

Me Jacoby entend aussi prendre bonne note des dossiers dans lesquels le gouvernement va envisager de prendre position « plus tard ». Le suivi du Protecteur consistera alors à s'assurer que les délais sont respectés.

Le Protecteur du citoyen, dont le poste a été créé en 1969 au Québec, a pour mandat de défendre le

citoyen contre les abus de l'appareil administratif de l'État. Il a juridiction sur tous les organismes de la fonction publique.

M. Jacoby, qui a été sous-ministre de la Justice, a travaillé lui-même à la préparation du sommet, au sein du comité d'orientation et au sein de celui de concertation sur les propositions.

M. Jacoby constate qu'il y a un équilibre dans l'organisation du Sommet puisque non seulement les organismes officiels oeuvrant dans le secteur de la justice (Barreau, notaires, ministère) seront représentés, mais aussi des groupes directement intéressés: personnes défavorisées, familles monoparentales, femmes, com-

munités culturelles, autochtones, milieux d'affaires, centrales syndicales ou Ligue des droits et libertés.

Par ailleurs, le Protecteur du citoyen se dit préoccupé par le fait que la justice est de moins en moins accessible aux contribuables québécois.

« Non seulement les justiciables les plus démunis, comme les assistés sociaux, mais aussi ceux dont les revenus les placent sous le seuil de la pauvreté et même les strates les plus basses de la classe moyenne n'ont plus accès à la justice », constate Me Jacoby.

Aussi, il suggère lui-même que les personnes dont les revenus sont inférieurs à 25 000 \$ puissent avoir accès à l'aide juridique, « quitte à avoir une nouvelle façon de financer le régime ».

Le protecteur constate que « la situation est très grave au point que des droits sont reniés uniquement pour des motifs économiques ». Par exemple, un simple divorce « peut coûter de 5000 \$ à 6000 », déplore-t-il.

Me Jacoby propose également que le plafond pour l'admissibilité d'un dossier à la Cour des petites créances soit haussé de 1000 \$ à 10 000 \$, avec possibilité de se faire assister d'un avocat si la cause implique un montant supérieur à 5000 \$.

Il signale « les grands avantages de la Cour des petites créances, car elle n'est pas régie par le Code de procédure civile, et les procès y sont simples, courts et sans appel. C'est une justice plus populaire ».

Par ailleurs, le Protecteur du citoyen insiste sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de conciliation afin d'éviter la judiciarisation à l'extrême de tout litige. « Le recours aux tribunaux ne devrait être qu'une ultime solution », dit-il.

Il note à cet égard le mauvais exemple du régime des accidents du travail « qui est judiciarisé du commencement à la fin ». À ce sujet, ne serait-il pas sage que le mécanisme de conciliation intervienne dès qu'une première décision a été rendue dans le dossier d'un accidenté du travail?, demande le Protecteur.

Autre secteur qui nécessitera une réforme: le service de perception des pensions alimentaires. Me Jacoby avoue avoir reçu des plaintes de femmes qui se retrouvent avec un jugement de pension alimentaire non exécuté.

« Le système actuel n'est plus adapté aux nouveaux besoins en cette matière. Cela se traduit par des séquelles pour la famille et les enfants. Il faudra trouver une solution », soutient-il.

Autre préoccupation: la situation des victimes d'actes criminels. Leur statut est collé actuellement à celui des accidentés du travail, ce qui apparaît injuste au Protecteur.

Double avantage avec le forfait FAXCOM de Bell

RÉDUISEZ VOTRE «FAXTURE»!

**ABONNEMENT
GRATUIT
de 3 mois**

Abonnez-vous dès aujourd'hui au forfait FAXCOM^{MC} de Bell. En plus d'économiser jusqu'à 59%* sur vos transmissions interurbaines par télécopieur au Canada et aux États-Unis**, vous n'aurez pas à payer les frais mensuels d'abonnement de 13,95 \$ pendant les trois premiers mois†.

Vous avez déjà un forfait FAXCOM? Cette offre s'adresse aussi à vous. Pourquoi ne pas profiter de notre période promotionnelle pour réévaluer vos besoins en matière de télécopie? Peut-être vous faut-il un forfait FAXCOM additionnel?

Si vos frais de télécopie interurbaine sont de 40 \$ et plus par mois, pensez-y. Plus que jamais, il serait impensable de vous priver de FAXCOM, un forfait indispensable en affaires.

Pour en savoir plus long, composez le

1 8 0 0 3 6 3 - B E L L

* Basé sur une transmission de 35 secondes entre Montréal et Toronto; le montant de la réduction peut varier selon la durée et la distance.

** À l'exception de l'Alaska et d'Hawaï.

† Cette offre est en vigueur jusqu'au 10 avril 1992.

JUSQU'À
59%
D'ÉCONOMIE

Bell

des gens de parole^{MC}

**N° 1
JEEP EAGLE QUÉBEC +**

11 995 \$

JEEP YJ'S 1992
70 VÉHICULES YJ EN STOCK ET EN COMMANDE
Modèle 4x4, moteur 4 cylindres,
2,5 litres, boîte manuelle à 5 vitesses,
servofrein, servodirection, 2 rétroviseurs, arceau de sécurité.



Le meilleur service après-vente selon l'indice de satisfaction de la clientèle de Chrysler Canada

GOSSELIN

101 St-Jacques, St-Nicolas 831-2050

APRÈS-VENTE AUTO DE COURTOISIE GRATUITE

* Rabais inclus, frais d'expédition et taxes en sus

Les Terrasses Laudance phase II

POINTE SAINTÉ-FOY / RUE DU CAMPANILE

CONDOS LUXUEUX

- Stationnement intérieur
- Ascenseur
- Grand hall d'entrée très luxueux
- Service de conciergerie et d'administration

3 1/2	4 1/2
65 900 \$	77 900 \$
69 900 \$	79 900 \$
<ul style="list-style-type: none"> • FRAIS NOTARIÉS • DEMANDE D'HYPOTHÈQUE • TPS INCLUSE DANS LE PRIX 	



CONSTRUCTION ROGER GILBERT INC. / BUREAU DES VENTES : 653-4835

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Récidive pour 50% des jeunes criminels

OTTAWA (PC) — La moitié des jeunes qui ont comparu devant le tribunal de la jeunesse l'an dernier étaient des récidivistes, révèle une étude du Centre canadien de la statistique juridique.

Plus précisément, 46 % des jeunes ayant été traduits en justice avaient déjà été reconnus coupables d'un délit auparavant. Il s'agit d'un chiffre conservateur, souligne le Centre, parce que les dossiers du Tribunal de la jeunesse ne permettent pas toujours d'identifier les récidivistes.

L'enquête a porté sur huit provinces - aucune information n'était disponible de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse - à partir de données compilées de 1984 à 1991 par le Centre, une branche de Statistique Canada.

On y apprend que 18 % des causes entendues par le Tribunal de la jeunesse concernaient des jeunes ayant déjà encouru une ou deux condamnations, neuf %, des jeunes ayant trois ou quatre condamnations à leur tableau et 19 %, des délinquants condamnés à cinq reprises ou plus.

Mais les infractions commises ne deviennent pas nécessairement plus graves à la deuxième ou la troisième récidive. La plupart des jeunes délinquants sont revenus en cour pour un délit identique à celui qu'ils avaient commis antérieurement.

Environ deux tiers des accusations portent sur des crimes contre la propriété - vol, entrée par effraction et méfait. Les garçons sont plus susceptibles de récidiver que les filles : environ 48 % des jeunes délinquants mâles avaient été condamnés auparavant, contre 34 % des délinquantes.

De retour devant la cour après une récidive, les jeunes délinquants risquent davantage d'être condamnés à la détention. Environ 53 % des récidivistes reconnus coupables d'entrée par effraction ont été gardés en détention, contre 14 % des jeunes reconnus coupables d'entrée par effraction pour la première fois.

Il s'avère cependant que le dossier judiciaire antérieur d'un jeune prévenu n'a pas d'influence sur la longueur de sa détention. Dans la plupart des provinces, cette détention était d'environ la même durée pour une première offense que dans le cas d'une troisième ou quatrième condamnation.

■ Condamné

OSHAWA, Ont. (PC) — Pour avoir confondu un bébé de 11 mois avec un sac d'ordures et l'avoir lancé d'une camionnette en marche, Michael Bovay, 31 ans, a été condamné, lundi, à six mois de prison. Le juge William Lane lui a également ordonné de ne plus prendre une goutte d'alcool au cours des trois prochaines années et d'accomplir 100 heures de services communautaires. Le bébé jeté sur la route, en novembre 1990, a été heurté par une automobile et il a subi des fractures du crâne et des deux jambes, en plus de nombreuses blessures internes. Il a été mis en preuve que Bovay avait bu une quinzaine de bouteilles de bière et avait fumé de la résine de cannabis au cours d'une fête précédant le drame. À un moment donné, il a baissé la glace de la portière et il a lancé le bébé à l'extérieur, croyant, a-t-il expliqué, qu'il s'agissait d'un sac d'ordures. Il a été accusé de tentative de meurtre, mais il a plaidé coupable à une accusation réduite de négligence criminelle. L'avocat de la couronne, Me Michael Gillen, a signalé au tribunal que l'enfant s'était miraculeusement rétabli de ses graves blessures.

CHRONIQUE

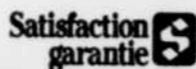


«UNE BONNE CONDUITE POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT»

- Coupez le moteur lorsque vous attendez quelque un dans votre voiture.
- Évitez de démarrer en trombe. Une accélération progressive pollue moins et économise le carburant.
- Gonflez vos pneus à la pression indiquée par le fabricant. Des pneus trop mous peuvent faire augmenter la consommation de carburant de 4 à 8 p. 100.
- Planifiez vos déplacements. Faites plusieurs courses à la fois et réduisez la distance totale à parcourir.
- Branchez le chauffe-moteur de deux à trois heures avant de démarrer le matin, en hiver, pour moins polluer l'atmosphère (le moteur tourne ainsi au ralenti moins longtemps).
- Évitez de transporter un surcroît de poids dans le coffre; cela vous donne peut-être une meilleure traction, mais votre consommation d'essence augmente aussi.
- Ne laissez pas le moteur tourner longtemps au ralenti. Même par temps froid, il n'est pas nécessaire de le faire tourner plus de 30 secondes. Roulez lentement sur les premiers kilomètres pour permettre au moteur de se réchauffer.

Participez au concours «Feu Vert» du 18 février au 10 mars 1992. Découpez le bulletin de participation dans votre quotidien et courez la chance de gagner des prix d'une valeur totale d'environ 14 000 \$.

CETTE CHRONIQUE VOUS EST PRÉSENTÉE TOUS LES MARDIS... N'oubliez pas... REGARDEZ FEU VERT MARDI 20 H 30 ET DIMANCHE 17 H 00 À



Desjardins L'incroyable force de la coopération.

LE CHOIX DU CHOIX

Tiens, toi aussi, tu as profité de la réduction de 50% sur ta monture!

T'aurais pu m'le dire que tu voulais des lunettes, nous aurions profité du 2 pour 1 offert également chez Jacques Langlois opticien.



Cette offre se termine le 4 avril 1992. Le 2 pour 1 s'applique également à une personne qui vous accompagne.

50% OU 2 POUR 1

Optométriste et ophthalmologiste sur place pour examen de la vue

LIMOULOU - 455, 3e Avenue 523-6690
SAINTÉ-FOY - 1113, rte de l'Église 659-3616
MAIL CENTRE-VILLE - 460, St-Joseph Est (Édifice Holiday Inn) 529-9351



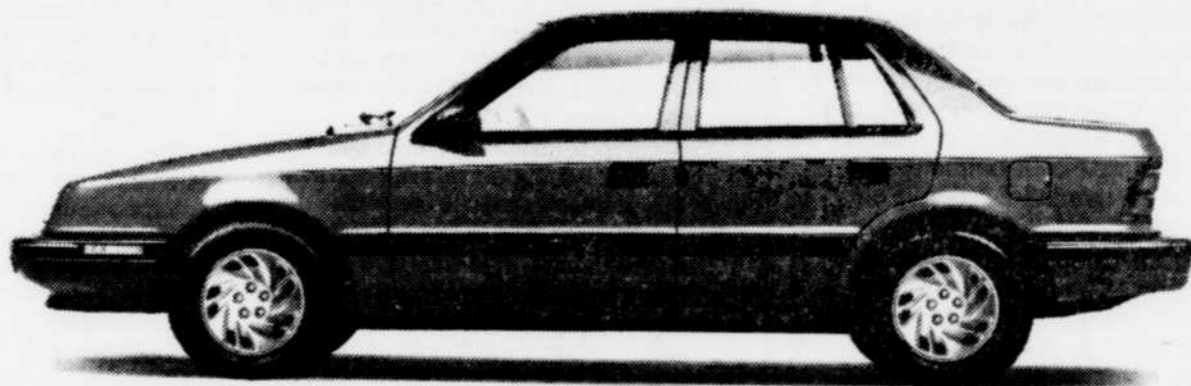
OPTICIEEN Jacques Langlois

La TPS ne s'applique pas à l'achat de lunettes sur prescription.

«Quand tout est en option, ça regarde mal!»



Regardez bien la Sundance et la Shadow 1992.



12 376\$*
- 1 000\$ DE REMISE

Vous en avez pour votre argent!

47 caractéristiques en équipement standard, dont:

- moteur 2,2 L à injection électronique
- direction et freins assistés

Et de plus, vous obtenez:

- radio AM/FM stéréo à 4 haut-parleurs
- déclenchement intérieur du hayon
- glaces teintées
- essuie-glace intermittent
- console avec appuie-bras
- groupe lumière
- tapis avant et arrière
- et bien d'autres

taux de financement du fabricant

OU

Programme d'un pare-chocs à l'autre aux acheteurs Chrysler**

Et pour une période de temps limitée, on vous offre aussi:

- climatiseur
- transmission automatique
- coussin de sécurité gonflable***

** Transport et préparation inclus. Taxes en sus. Prix de détail suggéré par le fabricant. Modèle 2 portes offert à 300\$ de moins. Détails chez le concessionnaire.
*** Ces offres sont mutuellement exclusives et d'une durée limitée.
**** Offert pour une période de temps limitée ou jusqu'à épuisement des stocks.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



L'AVANTAGE CHRYSLER



CHEZ LE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER DODGE PLYMOUTH DE VOTRE RÉGION.

RÉSULTATS

Tirage du 92-02-10

5	12	14	17	18
21	23	26	27	29
40	48	49	51	53
54	55	58	66	68

Prochain tirage: 92-02-11

I.V.A. le revenu des tirages

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ÉDITORIAL

Rationaliser
ou rationner

Faut-il rationaliser ou rationner la distribution des services de santé au Québec pour en contenir les coûts ? Selon le sénateur Claude Castonguay, le père de l'assurance-maladie québécoise, qui donnait son point de vue sur le sujet la semaine dernière, au moment où se fait le débat sur le financement des services de santé, il serait possible de rationaliser encore pour dégager des centaines de millions de dollars, sans rationner les services.

Il y aurait, par exemple, trop de médecins, trop de demandes d'examen coûteux en laboratoires hospitaliers et trop d'hospitalisations inutiles parce que notre système de santé n'est pas organisé pour offrir les soins et les services appropriés aux meilleurs coûts possibles.

Mais il faudrait plus qu'un claquement de doigts, fussent-ils ceux du ministre de la Santé lui-même, pour rationaliser et réorienter les ressources dans le système actuel. Ce ne sera pas simple, selon le sénateur.

Même si cela ne semble guère plus facile, l'ancien ministre libéral propose d'instaurer, sur une base expérimentale, la formule américaine d'institutions financées selon les soins dispensés à une clientèle d'abonnés.

Ce nouveau modèle, moins coûteux dit-on, pourrait rétablir une certaine concurrence entre les dispensaires de services et améliorer l'efficacité de l'ensemble du réseau. La formule est théoriquement intéressante et aurait probablement provoqué l'enthousiasme à une autre époque. Aujourd'hui, trouvera-t-on un seul contribuable qui n'en a pas soupé des chambardements continus et des nouvelles expériences qui promettent monts et merveilles ?

Comme à peu près tout le monde au Québec, le sénateur Castonguay rejette, par ailleurs, l'idée que le Québec augmente la part des dépenses de santé dans son budget global pour continuer d'offrir le même niveau de services.

Le Québec dépense déjà un peu plus que la plupart des pays industrialisés et que l'Ontario à ce chapitre. Les contribuables sont surtaxés alors même que l'ensemble d'entre eux n'abusent pas du système. Les seuls utilisateurs qui ont mis le pied sur l'accélérateur sont les personnes âgées qui font une surconsommation de médicaments.

Malgré cela, le sénateur appuie certaines mesures de désassurance et de contribution des usagers qui sont actuellement dans l'air et qui toucheront les usagers. Il approuve l'idée de mettre fin à la gratuité totale des médicaments pour les plus de 65 ans ; il appuie la facturation des services d'hôtellerie et de repas pour les personnes hospitalisées et une contribution des usagers pour certains services tels la physiothérapie et les soins infirmiers à domicile. Cela contribuerait à responsabiliser davantage le citoyen, croit-il.

Il est décourageant de voir que, dans le débat actuel, on songe tout de suite à pénaliser ceux qui n'abusent pas. La personne hospitalisée à qui l'on facturera sa présence en salle commune paiera deux « loyers » pendant son hospitalisation. Il serait en effet surprenant qu'un prêteur hypothécaire ou un propriétaire réduise ses exigences pour tenir compte du loyer d'une chambre d'hôpital. On a tort d'assimiler ce cas à celui de la personne âgée qui paie pour résider en centre d'accueil.

De la même façon, la désassurance des services dentaires et optométriques, qui profitent surtout à la classe moyenne, ne vient mettre fin à aucun abus de la part d'une partie de la population qui engraisse royalement les finances publiques. On s'attaque tout bonnement à des maillons faibles, mais utiles, que la loi fédérale sur les services de santé ne protège pas.

Si la situation financière du Québec est à ce point critique, il faudra d'abord que le gouvernement intervienne pour empêcher l'utilisation frauduleuse des cartes d'assurance-maladie qui constitue un véritable abus. Il faudra aussi que les hôpitaux coupent dans les dizaines de millions gaspillés chaque année dans la production de nouvelles cartes d'hôpitaux.

MARIE CAQUETTE

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef
et directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONVice-président exécutif:
DENIS CLICHEPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:
DENIS ANGERS

Alouette, gentille alouette... (air connu)

« **E**n Colombie-Britannique, on a l'impression qu'on en donne sans arrêt au Québec. Et on se demande : mais qu'est-ce qu'ils veulent encore? », se lamentait Betty Williams, une grand-maman « ordinaire » de Penticton, B.C., qui assure que ses petitsenfants sont bilingues.

Elle pense sincèrement que les Québécois ne se rendent pas compte de tous les efforts que font leurs compatriotes canadiens-anglais pour reconnaître leur spécificité.

Samedi après-midi, à l'hôtel Royal York de Toronto, Mme Williams participait à un des 15 ateliers dans lesquels s'étaient dispersés les quelque 200 invités à la quatrième conférence sur le renouvellement du Canada.

Elle avait apparemment lu une déclaration de Gil Rémillard, selon laquelle la clause de « société distincte » donnerait plus de pouvoirs au Québec et elle trouvait que là, vraiment, ça dépassait les bornes.

Heureusement, il se trouvait dans la salle une éminente spécialiste en droit constitutionnel, le docteur Jamie Cameron, de l'université York, qui connaissait d'autant mieux la question qu'elle est une des six juristes qui avaient certifié, en annexe à l'accord du lac Meech, que la « société distincte » n'aurait pas de préséance sur la Charte canadienne des droits. Elle a donc pu rassurer Mme Williams.

Neal Church, un jeune fermier blond et « ordinaire » de l'Alberta, avait non seulement des problèmes avec le mot « distinct », mais aussi avec le mot « société ».

Il se demandait -- et je vous jure que je n'invente rien -- si un Québec aussi puissamment équipé ne se comporterait pas au sein de la fédération canadienne aussi impérieusement que la république de Russie dans la nouvelle Communauté des États indépendants (CEI).

Un autre savant professeur, le politico-

Michel
DAVID

logue John Trent, de l'Université d'Ottawa, lui a expliqué que les Québécois auraient en fait préféré un mot comme « peuple » ou « nation », mais que ça faisait trop souverainiste pour les autres Canadiens.

Finalement, on a si bien réussi à démontrer l'insignifiance de la « société distincte » -- une abstraction selon le *Toronto Star* -- que les participants à la conférence ont accepté massivement de l'enchâsser quelque part dans la constitution, sans qu'on sache encore où exactement.

Mais presque tout le monde, sauf les Québécois francophones, a insisté pour qu'on garantisse non seulement la protection, mais aussi « le développement et l'épanouissement » des minorités linguistiques, dont bien sûr la communauté anglo-québécoise.

Évidemment, personne ne s'est interrogé un seul instant sur la compatibilité d'une telle disposition avec les objectifs de la Charte de la langue française, surtout si c'est Ottawa qui se charge de la mettre en oeuvre.

De toute façon, tout le monde devrait être bilingue, a lancé Marge Nainaar, une autochtone de la Saskatchewan, qui a dit avoir, dans sa lointaine province, plusieurs amis unilingues français qui sont très frustrés de parler une seule langue.

Cette énormité a fait bondir le bouillant politologue de l'université Laval, Guy Laforest : « J'ai vécu deux ans en Alberta et je n'ai pas rencontré un seul unilingue français. Alors en Saskatchewan... Demander au Québec de promouvoir sa mino-

rité anglophone au même titre que les minorités francophones hors Québec, ça relève de l'hypocrisie et il est temps que quelqu'un le dise ».

Même un archifédéraliste comme l'avocat montréalais Philippe Casgrain, qui injurait jadis le PQ, trouvait que « ça n'a pas de bon sens dans les faits ».

Dimanche, la clause « nonobstant » était à l'ordre du jour. Ce matin là, le *Toronto Sun* rappelait comme par hasard à ses lecteurs comment ce « prétendu fédéraliste » de Bourassa avait bouffé les droits des anglophones du Québec par une législation « raciste » et « fasciste ».

Après que le député fédéral de Notre-Dame-de-Grâce, Warren Allmand, lui eût expliqué toute la monstruosité de cette clause, Betty Williams était prête à la déchieter, mais elle se rendait quand même compte du problème que ça pourrait poser au Québec. Elle a donc suggéré que son adoption exige l'accord de 75 % des membres d'une assemblée législative et qu'elle soit renouvelable aux deux ans.

En toute justice, il faut reconnaître que la majorité des participants à la conférence a écarté les solutions aussi extrêmes, mais la plupart étaient d'avis que l'utilisation de la clause nonobstant devrait être rendue plus difficile.

Les défenseurs du fédéralisme n'ont ménagé aucun effort pour répandre l'impression que le Canada anglais a envoyé un grand message d'amour au Québec, en fin de semaine. Le président du conseil d'administration de Unimédia, filiale de la société Hollinger et propriétaire du *Soleil*, Peter White, a demandé aux médias québécois de décrire fidèlement ce qu'ils avaient vu en fin de semaine. Voilà, c'est ce que moi j'ai vu.

En revanche, je n'ai pas très compris ce que M. White voulait dire quand il a demandé aux journalistes de « mettre de l'eau dans leur vin ».

Votre Opinion

Les bons clients

(Lettre à Hydro-Québec)

C'est avec un immense plaisir que j'ai appris par les journaux que vous faisiez une remise de 300 \$ à vos bons clients. C'est avec beaucoup de fierté et d'orgueil que je veux me prévaloir de cette réduction tant méritée.

En effet, cela fait déjà 24 ans et 6 mois que je suis votre client. Je me targue d'avoir toujours payé mes comptes avant date et même si parfois je devais me priver du nécessaire. Enfin vous avez l'intention de récompenser ma fidélité envers notre fleuron. Je veux vous féliciter aussi d'accepter de récompenser ceux qui veulent aller vendre notre courant à New York.

Certaines mauvaises langues m'ont dit, sans doute à tort, que cette réduction n'est valable que pour des Indiens, pour ne pas dire des sauvages. J'espère que vous ferez taire ces mauvaises langues en me postant mon chèque par le retour du courrier. Avec ce 300 \$, je vous promets de ne pas me rendre en France afin de débattre sur notre société en général et sur notre Hydro en particulier.

Cette gratification fera de moi, je vous assure, un client encore

plus fidèle et à l'avance je vous remercie de la bonne attention que vous accorderez à ma demande qui est plus que justifiée.

Mon numéro de compte chez vous est: 460802 100707. Pour ce qui est de la partie que vous donnez pour les oeuvres, vous m'obligeriez en l'envoyant à Grande-Coulée, une jeune entreprise sans but lucratif qui fait vivre plusieurs de vos clients. Bye M. Hydro.

Cyrille Rodrigue
St-Paul Montminy

Au coyote !

Nouveau cri d'effroi qui retentit de partout maintenant au Québec. Les mères s'activent à faire rentrer leurs enfants, les hommes délaissent leur famille, se jettent sur leurs armes et se regroupent en bataillons, un serrement au coeur à l'idée d'affronter un ennemi si redoutable.

Imaginez ; que des armes semi-automatiques, calibres 30-06 ou 308 ainsi qu'une horde de motoneiges face à 20 kilos de muscle et de crocs (le grizzly du Québec quoi !). Combat inégal me direz-vous, c'est vrai... peut-être devrions-nous appeler l'armée ?

Que reproche-t-on à ce cousin du loup (et probablement du loup-garou lui-même ?). Le délit

est de taille, cet animal dégénéré, mange, que dis-je, dévore, massacre nos chevreuils. En effet, les chasseurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, par exemple, n'ont pu abattre... pardon ! prélever que 627 chevreuils en 1991 comparativement à 814 à l'automne 1990. Cette diminution de la récolte de plus de 187 cervidés est attribuée, selon les chasseurs lésés, au monstre sus-mentionné. Et si ce n'était que cela ! Cet animal a la réputation (ou l'aura bientôt, croyez-moi) de s'attaquer à l'homme.

Fréquentant souvent les zones rurales de notre belle province, j'ai la chance d'entendre de nombreuses histoires (toutes authentiques, il va sans dire) concernant le coyote-garou. Que penser de ces motoneigistes poursuivis par une meute affamée de ces carnivores ? (A moins que ce ne soit l'inverse... peu importe !) Ou cet automobiliste qui de justesse a pu refermer les vitres de sa voiture avant que ces fauves ne s'y engouffrent pour le dévorer (et probablement en profiter pour voler sa chaîne stéréo).

Bien que pour certains problèmes locaux bien identifiés (caribous de la Gaspésie, moutons du Bas-Saint-Laurent...) un certain contrôle des prédateurs

puisse être une nécessité, rien ne justifie la panique actuelle dans laquelle cherchent à nous entraîner certains commentateurs sportifs à l'esprit moyenné. L'histoire nous a pourtant démontré maintes fois que ce type de comportement a amené plusieurs espèces ayant toutes leur place dans l'écosystème au seuil de l'extinction.

Jacques Roberge, chasseur non
psychotique, Saint-Augustin

Encore aujourd'hui

Si tu es une femme sur le marché du travail, il se peut que ton poste soit aboli : la récession, les compressions budgétaires, et autres choses encore... Peut-être oseras-tu exprimer à tes patrons ce que tu ressens face à cette décision unanime et injuste.

Face à tant d'initiative, de franchise, ton supérieur immédiat usera à ton égard de qualificatifs peu flatteurs, peu valorisants, l'un agrémenté d'un petit « sacre » (ça fait viril) ; il te menacera, t'intimidera, ironisera même sur ta pratique religieuse, te rappellera que lui seul est de taille à exécuter un poste important (celui que tu lui envious).

Pendant les jours suivants, il t'ignorera totalement, tellement qu'un autre patron s'amènera

pour te signifier ton congé définitif (un mois et quelques jours plus tôt que prévu) et cela, avec ton plein salaire, pour te permettre de trouver plus tôt du travail, dira-t-on publiquement, par après.

Je suis cette femme dont il est question et j'ai travaillé pendant huit années pour un organisme humanitaire qui véhicule de fort belles valeurs et vertus à l'endroit de personnes lésées matériellement ou autrement, des victimes d'injustices sociales. Comme je ne me situais pas dans ces catégories, certains de ses dirigeants se sont permis de me léser, humainement parlant, en me prouvant que ma condition féminine constitue en soi, au départ, une immense lacune, atténuée en rien par le fait d'être mariée.

Lisette Delisle
Charlesbourg

Jeux de malheur !

(Lettre au ministre Marc-Yvan Côté)

J'ai été horrifiée et scandalisée par l'annonce de votre gouvernement d'accorder une subvention de 800 000 \$ aux promoteurs des Jeux de 2002.

Les Jeux de 76 qui devaient apporter l'or dans nos assiettes ont endetté ma génération et celle de mes enfants de sommes as-

tronomiques. Québec 84 a également été un échec monumental et on veut encore une fois nous faire avaler la pilule.

Votre geste prouve que vous êtes complètement déconnecté de la réalité québécoise. Le contribuable moyen, le payeur qui est écrasé par le poids des impôts et des taxes ne veut pas des Jeux. Seuls Mme Boucher et M. LeMoine raisonnent juste dans cette nouvelle escalade de folies. D'ailleurs si la réussite était si probante et les retombées économiques si intéressantes, il y a longtemps que l'entreprise privée se serait emparée de la chose.

Aux dernières nouvelles vous menaciez de retirer votre subvention si la Communauté urbaine de Québec faisait trop de manières. Ne vous gênez pas, M. Côté, retirez votre subvention et pour une fois ce sera le monde ordinaire qui vous applaudira.

Quant à la poignée d'organismes intéressés à se la couler douce pendant quelques années, et les promoteurs intéressés à rentabiliser de vieux investissements aux frais de l'État, donc avec l'argent des contribuables, qu'ils aillent se rhabiller.

Janine Fortin
Sainte-Foy

LES IDÉES DU JOUR

Faut-il rationner les services de santé au Québec ?

par Claude CASTONGUAY

M. Claude Castonguay est membre du Sénat du Canada.

Quiconque s'intéresse à la question de l'avenir des services de santé au Québec doit se réjouir du fait que le débat est maintenant ouvert sur la question de leur financement. Vu la place qu'ils prennent dans les préoccupations des Québécois et l'ampleur des ressources humaines et financières impliquées, il s'agit d'un débat d'une grande importance et lourd de conséquences quant à l'avenir!

En posant la question du financement des services de santé, on se demance en définitive s'il est possible, dans le contexte actuel et prévisible, de maintenir les objectifs les plus fondamentaux de notre système de santé, c'est-à-dire des soins et services de santé de qualité accessibles à tous les Québécois sans distinction. Deux grandes orientations s'ouvrent devant nous : rationaliser le système ou rationner les services.

Voyons d'abord ce qui en est du point de vue de l'offre et de la demande de services. De façon générale, on peut affirmer que la population reçoit les services dont elle a besoin. D'ailleurs les sondages indiquent que les Québécois sont généralement satisfaits de leurs services de santé et qu'ils sont fortement attachés au système en place.

Sous pression

Si l'on pousse l'analyse plus loin il devient vite évident, par contre, que le système est sous pression. Il existe d'ailleurs de nombreux indices à cet effet bien connus de la population :

- l'engorgement fréquent des urgences dans différents centres hospitaliers ;
- le manque d'alternatives à l'hospitalisation de courte durée et à l'hébergement de longue durée ;
- l'attente de plus en plus longue dans les traite-

ments spécialisés et ultraspecialisés.

Au niveau de l'offre de services, on constate également des déficiences de plus en plus évidentes :

- la fermeture fréquente de lits et de services ;
- la fixation de quotas pour certains types de soins et services ;
- la détérioration graduelle des équipements immobiliers ;
- la pénurie croissante de lits de soins de courte durée.

Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres qui permettent de conclure que le système est sous pression et que les services en place ne sont pas toujours en mesure de répondre à la demande. Aussi, même si dans l'ensemble les soins demeurent généralement accessibles et de bonne qualité, il apparaît évident qu'il existe des problèmes d'accessibilité et que ceux-ci risquent d'aller en s'aggravant. Il existe en effet plusieurs facteurs qui militent dans cette direction.

Déséquilibres

Je crois que nous pouvons raisonnablement dégager les quelques conclusions suivantes :

Les déséquilibres entre l'offre et la demande de soins ne proviennent pas de façon générale d'une consommation abusive de soins de la part des Québécois ; ils semblent donc se situer plutôt au niveau de l'offre de services. On devrait donc pouvoir, avec une répartition différente des ressources, des gains de productivité et des économies de coûts, répondre à la demande et obtenir de meilleurs résultats au plan de la santé.

L'incapacité de répondre efficacement à la demande ne provient pas non plus d'une trop faible allocation de notre richesse collective à la santé ou de res-

sources insuffisantes en quantité et en qualité. Alors que notre économie est aux prises avec des problèmes de nature conjoncturelle et structurelle, il serait d'ailleurs contre-productif de vouloir consacrer une trop grande part de nos ressources au secteur de la santé.

Comparativement à la plupart des pays industrialisés, le régime de santé québécois permet un contrôle efficace sur les dépenses totales de santé.

Enfin, au cours de la dernière décennie les crédits alloués par le gouvernement du Québec aux dépenses de santé ont augmenté moins rapidement que la richesse collective (7,6 % versus 8 % l'an). Par rapport aux dépenses totales de santé, la part des dépenses publiques a diminué au cours de la période. Contrairement à l'impression générale, le secteur de la santé a donc contribué au redressement des finances publiques au cours de la décennie que nous venons de terminer.

Dans un contexte normal, la situation actuelle ne justifierait donc pas, à mon avis, des changements profonds de politique ou d'orientation mais plutôt une meilleure adaptation et une utilisation plus efficace des ressources disponibles en fonction de la demande de soins. Mais malheureusement, la question n'est pas aussi simple que cela.

Des solutions

Il faut donc chercher le principal élément de solution au problème du financement dans une meilleure allocation et une utilisation plus efficace des ressources consacrées au secteur de la santé. Le document du ministère de la Santé confirme d'ailleurs l'existence de lacunes sur ce plan.

Le document de l'Association des hôpitaux du Québec est beaucoup plus explicite à ce sujet. Son analyse des déficiences du système conduit l'association à la conclusion qu'il faut modifier profondément la dynamique des déci-

sions d'allocation et d'utilisation des ressources et celle du comportement des acteurs.

La recherche de solutions au problème de la croissance prévisible des coûts des services de santé doit, comme dans les autres pays, se situer principalement dans la rationalisation du système, c'est-à-dire dans la recherche d'une meilleure allocation et d'une utili-

blique sont déjà passés par cette voie malgré toutes les difficultés inhérentes à ce genre d'opération. Le secteur de la santé occupe une place trop importante dans l'économie et les finances publiques pour y échapper.

Un modèle

À mon avis le « Health Maintenance Organization » (HMO) développé aux États-Unis constitue le modèle le plus valable de rationalisation dont nous devrions nous inspirer au Québec. Ce modèle décentralise et introduit certains éléments saluaires de concurrence entre les dispensateurs de soins et de services et vise à responsabiliser les utilisateurs en leur permettant d'exercer certains choix.

Selon ce système les dispensateurs de services doivent compétitionner pour obtenir des contrats de services et ils ne reçoivent paiement que pour les services rendus à la population qui s'est inscrite ou abonnée. À l'aide d'incitatifs appropriés le HMO peut ainsi réduire les niveaux excessifs de traitement et d'hospitalisation et en conséquence le niveau des dépenses.

Parce que le financement d'un HMO se fait sur la base de la population desservie et non sur celle des unités de services, il y a un intérêt évident à orienter le régime vers les soins appropriés les moins coûteux. Il met l'accent sur la prévention et les soins ambulatoires. Bref, ce modèle présente le grand avantage de maintenir intact l'objectif d'accessibilité et de respecter la liberté des professionnels.

Le ministère a été tenté à plus d'une reprise de s'inspirer de ce système. Souhaitons qu'il le fasse parce que ce modèle, tout en limitant les ressources au niveau global, remet les décisions aux acteurs : dispensateurs, consommateurs, établissements, etc.

Pour ma part, je ne crois donc

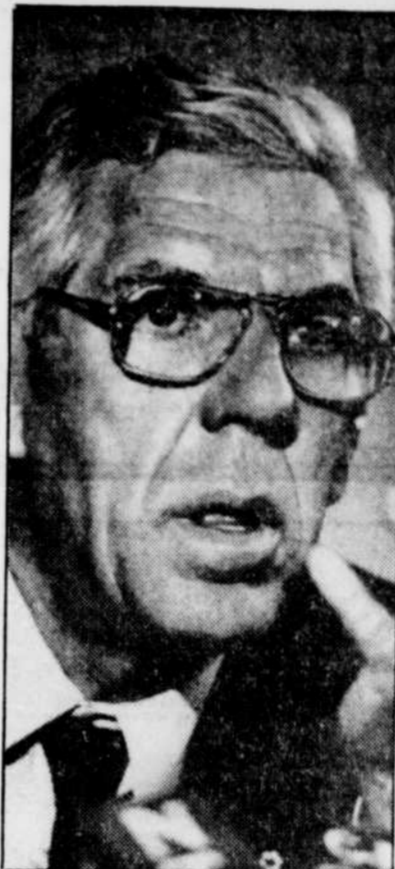
pas que l'on doive envisager une augmentation significative de la participation des citoyens au financement du régime. Ceci étant établi, je crois toutefois qu'à ce stade-ci de l'évolution du régime, il est nécessaire de responsabiliser davantage les individus et de les inciter à faire des choix plus judicieux dans leurs recherches de soins et de services.

Pour atteindre ce but, on pourrait envisager de demander aux citoyens dont les revenus sont suffisants d'effectuer un paiement à l'égard de services bien identifiés. On pourrait également envisager pour certains autres types de services un paiement de la part de l'utilisateur ; celui-ci serait admissible à un remboursement par la suite.

L'impôt-santé

L'on doit se demander si un impôt-santé pourrait constituer une approche comportant plus d'avantages que le paiement de frais pour certains types de soins et services. À mon avis, l'on doit répondre à cette question par la négative. D'une part, l'introduction d'un impôt-santé ne pourrait viser qu'à augmenter l'ensemble des dépenses publiques et privées de santé. Présentement, rien ne justifie à moyen et long termes une telle augmentation. D'autre part, l'impôt-santé n'étant pas lié à des soins et services spécifiques, il n'a pas le même effet sur le comportement de l'utilisateur.

Revenons maintenant à la question initiale : pouvons-nous maintenir au Québec des services de santé accessibles et de qualité ? À mon avis nous le pouvons et pour y arriver il n'est pas nécessaire d'envisager une augmentation des dépenses totales de santé par rapport au niveau de notre richesse collective ni de passer par la voie du rationnement. Par contre, il serait tout aussi contre-indiqué de vouloir dans l'avenir réduire la croissance des dépenses de santé en deçà de la croissance de la richesse collective.



Claude Castonguay

sation plus efficace des ressources. Dans le contexte actuel de globalisation et de concurrence intense, l'ensemble de notre économie se doit d'être davantage concurrentielle et pour cette raison aucun secteur d'activité ne peut échapper aux exigences de la rationalisation.

La plupart des secteurs de l'activité non gouvernementale ou pu-

Compagnie de la Baie d'Hudson

LES AMOUREUX SE DONNENT RENDEZ-VOUS À LA BAIE POUR LA SAINT-VALENTIN
OFFREZ UNE FRAGRANCE À VOTRE AMOUR ET
RECEVEZ UN ÉLÉGANT CADRE
EN FORME DE COEUR !



UN CADEAU DE LA BAIE
QUE VOUS POURREZ
OFFRIR À L'AMOUR
DE VOTRE VIE !

À l'achat de 20 \$ ou plus de fragrances, de produits de beauté et de produits pour le bain, vous recevrez, sans frais, un superbe cadre en forme de coeur signé International Silver. Tant qu'il y en aura. Fragrances, rayon 242.

LE COEUR A SES RAISONS... LA BAIE A LES FRAGRANCES !

POUR ELLE

- OSCAR DE LA RENTA
- ALFRED SUNG
- ETERNITY
- CHANEL NO 5
- L'AIR DU TEMPS DE NINA RICCI
- OBSESSION
- YSATIS DE GIVENCHY
- OPIUM DE YVES SAINT LAURENT
- GIORGIO BEVERLY HILLS
- POISON DE CHRISTIAN DIOR
- ANAI ANAI
- RED DE GIORGIO BEVERLY HILLS
- ESCAPE
- LAUREN
- WHITE DIAMONDS DE ELIZABETH TAYLOR
- COCO

ENCORE REALITIES DE LIZ CLAIBORNE

- PALOMA PICASSO*
- CHLOE
- PARIS
- SAFARI*
- MACKIE*
- LE DIX DE BALENCIAGA
- SHALIMAR DE GUERLAIN*
- SAMSARA DE GUERLAIN*
- KNOWING DE ESTÉE LAUDER
- BEAUTIFUL DE ESTÉE LAUDER
- WHITE LINEN DE ESTÉE LAUDER
- YOUTH DEW DE ESTÉE LAUDER
- WRAPPINGS DE CLINIQUE
- TRESOR DE LANCÔME

POUR LUI

- ETERNITY FOR MEN
- DRAKKAR NOIR
- OBSESSION FOR MEN
- POLO
- SUNG HOMME
- XERYUS
- ARAMIS
- AZZARO
- FAHRENHEIT
- PERRY ELLIS
- HUGO BOSS
- QUORUM
- PACO RABANNE
- OSCAR POUR LUI
- TSAR DE VAN CLEEF & ARPELS
- ARMANI*
- CHANEL POUR MONSIEUR

TUSCANY

- LAGERFELD*
- EAU SAUVAGE*
- PHOTO*
- RED FOR MEN DE GIORGIO BEVERLY HILLS*
- CLAIBORNE FOR MEN
- ÉGOÏSTE DE CHANEL*
- BALENCIAGA POUR HOMME

*OFFERT DANS CERTAINS MAGASINS.

ON NE PEUT DEMANDER MIEUX



Plus de **3 000** points offerts cette semaine dans **LESOLEIL**

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **37463895**

Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-8688**

CLUB Multi-points

UN CHOIX AVISÉ CHEZ

Votre sympathique concessionnaire Nissan

PRIME ROBERGE président

SENTRA 1992 **10 444\$** SPÉCIAL

PRIX À PARTIR DE **11 490\$**

(TRANSPORT ET PRÉPARATION EN SUS)

MAXIMA 1992 **23 190\$** SPÉCIAL

PRIX À PARTIR DE **23 990\$**

(TRANSPORT ET PRÉPARATION EN SUS)

À LIQUIDER
VENEZ FAIRE VOTRE OFFRE

(1) AXCESS 91. DEMONSTRATEURS (1) 300 ZX. 2 + 2. 1991 (1) STANZA XE blanc, ens. électrique, equip. complet sauf air clim.

ROBERGE NISSAN

8964, boul. Sainte-Anne, L'Ange-Gardien à 5 minutes de la chute Montmorency **822-1475**

Ter concessionnaire pour le service au Québec et parmi les dix premiers à l'échelle nationale

A M E U B L E M E N T S

TANGUAY

VENTE DU MILLION

COMMENCEZ
À PAYER
1 AN
APRÈS LA LIVRAISON

Achetez maintenant!
aucun comptant, aucun paiement, aucun intérêt

Faites livrer votre marchandise quand
bon vous semblera en 1992 et
commencez à payer

1 an après

5 VOYAGES DISNEY WORLD

En collaboration avec
Fantasia **air transat**

QUALITÉ CERTIFIÉE idéal

QUALITÉ CERTIFIÉE idéal

meq Mobilier fini mélamine et stratifié

ideal Mobilier au fini texturé blanc

ideal Mobilier au fini laqué

DERNIÈRE SEMAINE

PRIX SPÉCIAUX VENTE DU MILLION

Amana **18** pi cu

Poignées noires ou blanches

Tablettes de verre

Coup de pied blanc ou noir

18 pieds cubes
Un bac transparent avec contrôle d'humidité
Finition de luxe en acier texturé
Couleur blanche

874⁹⁵

6 PROGRAMMES

GE

LAVEUSE AUTOMATIQUE GDA 660

- 3 sélecteurs de vitesse lavage/essorage
- 6 programmes
- 5 sélections de température lavage/rinçage

SÉCHEUSE AUTOMATIQUE GW 660

- 6 programmes
- 3 sélections de température

889⁹⁵

Cartes de crédit acceptées. * Sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente. L'intérêt ne sera calculé qu'à partir d'un an après la livraison sur le solde dû et sera porté à votre compte.

** RÉGLEMENTS DISPONIBLES EN MAGASIN. Les personnes désignées au hasard seront rejointes et devront répondre correctement à une question d'aptitude en mathématiques avant d'être déclarées gagnantes.

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

LÉVIS:

5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
833-4511

BEAUPORT:

535, boul. Ste-Anne
667-6282

LES SAULES:

Carrefour Les Saules
5150, boul. l'Ornière
871-4411

TROIS-RIVIÈRES:

2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

RIMOUSKI:

822, boul. Ste-Anne
(route 132)
POINTE-AU-PÈRE
725-4411

LIVRAISON ET SERVICE:

QUÉBEC: **872-2242**
TROIS-RIVIÈRES: **(819) 373-1111**
RIMOUSKI: **725-4411**